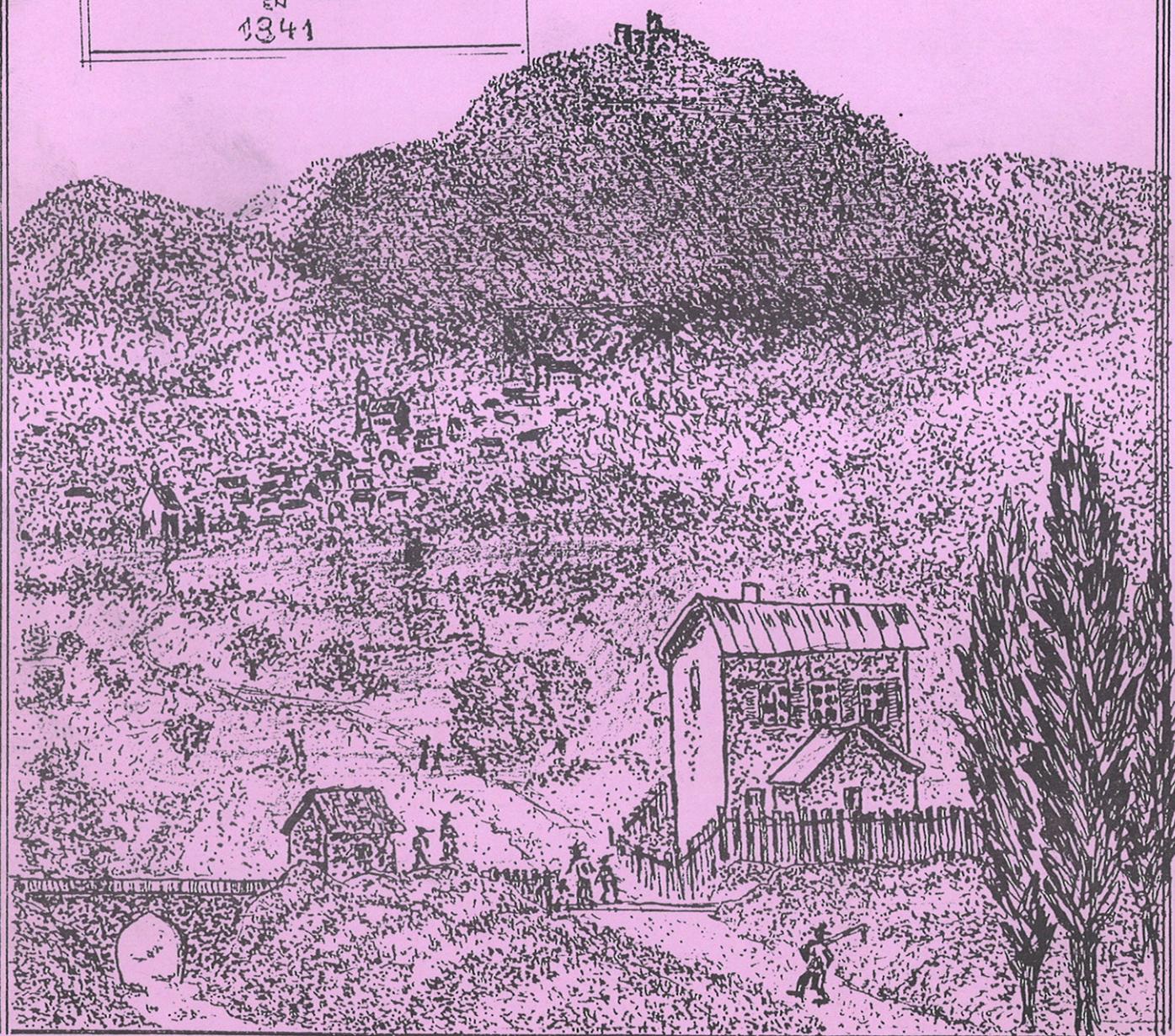


LES CIGOGNES ST HIPPOLYTE BULLETIN COMMUNAL 1996 N°20

LA GARE DE S^T HIPPOLYTE
EN
1841



CHEMIN DE FER DE STRASBOURG À BALE, STATION DE S^T HIPPOLYTE - 1841
D'APRÈS UNE GRAVURE DE SIMON ET MULLER - STRASBOURG - COPIE : AD. NOBEL - OCT. 1990

LE MOT DU MAIRE

Le présent bulletin arrivera dans vos foyers pour les fêtes de Pâques. C'est, en fait, le « Osterlammele » qui nous arrive.

Comme à son habitude, la lecture de notre *bulletin communal* vous passionnera du début à la fin.

Après l'énumération des principaux chantiers que la commune a dû gérer en 1996, vous découvrirez un tableau retraçant les divers postes de notre budget communal. Après cette lecture relativement aride, Mr. NOBEL nous a concocté un très intéressant article sur le *Forcht*. Son histoire permettra aux uns et aux autres de mieux situer l'évolution de notre petite ville.

L'organigramme de la Communauté des Communes du pays de Ribeauvillé côtoie les nouvelles de l'état-civil, la liste des nouveaux arrivants auxquels je souhaite une très cordiale bienvenue et un agréable séjour parmi nous.

Les résultats du fleurissement de l'été 1996 me permettent de remercier très chaleureusement tous les participants et de leur prodiguer, déjà, mes encouragements pour la saison qui s'annonce.

Sitôt après, notre intarissable historien nous entraîne autour des remparts et nous conte l'historique de nos deux anciennes portes.

Quel talent !

Un grand merci à Mr. Adolphe NOBEL et à l'ensemble de l'équipe des « bénévoles » (nos secrétaires) qui sont à la base de la confection de ce bulletin.

Robert HERTFELDER

LES PRINCIPALES REALISATIONS DE 1996

MOBILIER

- Le secrétariat de mairie a été informatisé. Coût du matériel et des logiciels : 122.484,38 F.
- Le camion communal présentant de réels signes d'usure, un véhicule d'occasion a pu être acquis pour un montant de 120.000 F/H.T.



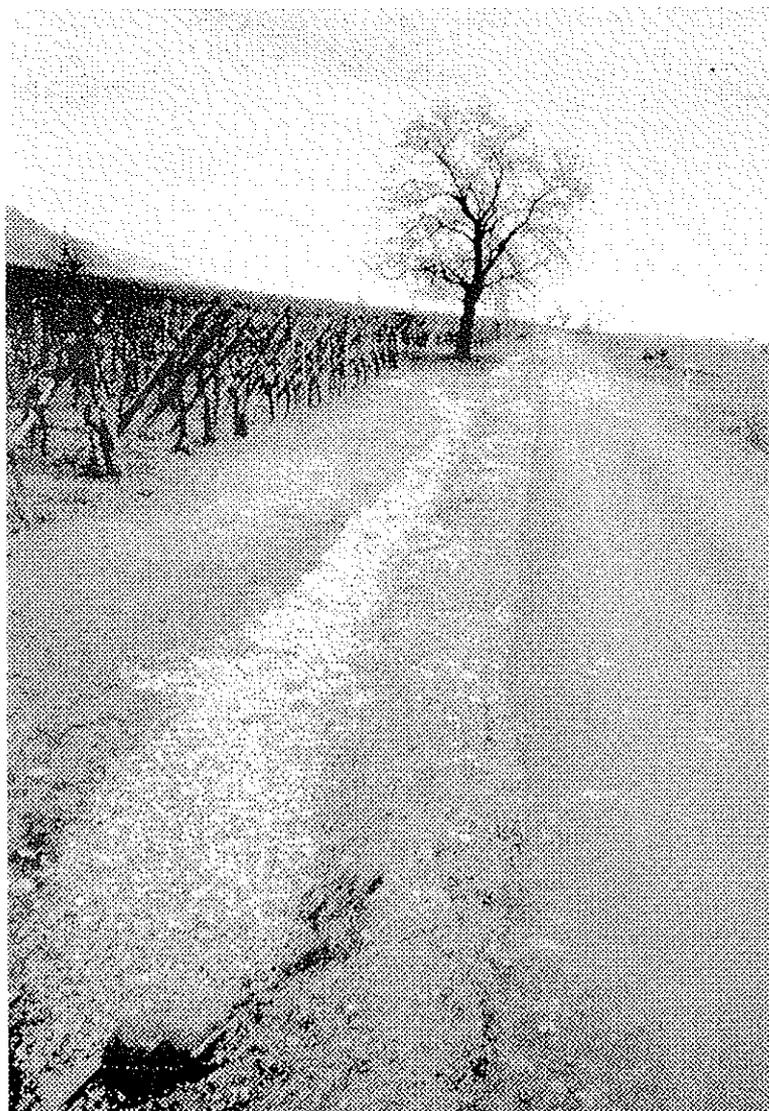
IMMOBILIER

Le Conseil Municipal a décidé d'exercer son droit de préemption urbain en procédant à l'acquisition de l'immeuble sis 42 rue du Collège pour un montant de 250.000 F.

VOIRIE

- Un marquage a été réalisé sur la Route du Vin afin de sécuriser les piétons et les cyclistes. Il est rappelé, à cette occasion, que les bandes blanches qui ont été tracées le long des trottoirs, ne doivent en aucun cas être franchies par les véhicules. Le stationnement y est, par conséquent, formellement interdit.
- Une piste cyclable a été aménagée par le Conseil Général du Haut-Rhin sur la voie romaine pour un coût global de 342.036,81 F.

Participation de la Commune : 34.204 F.

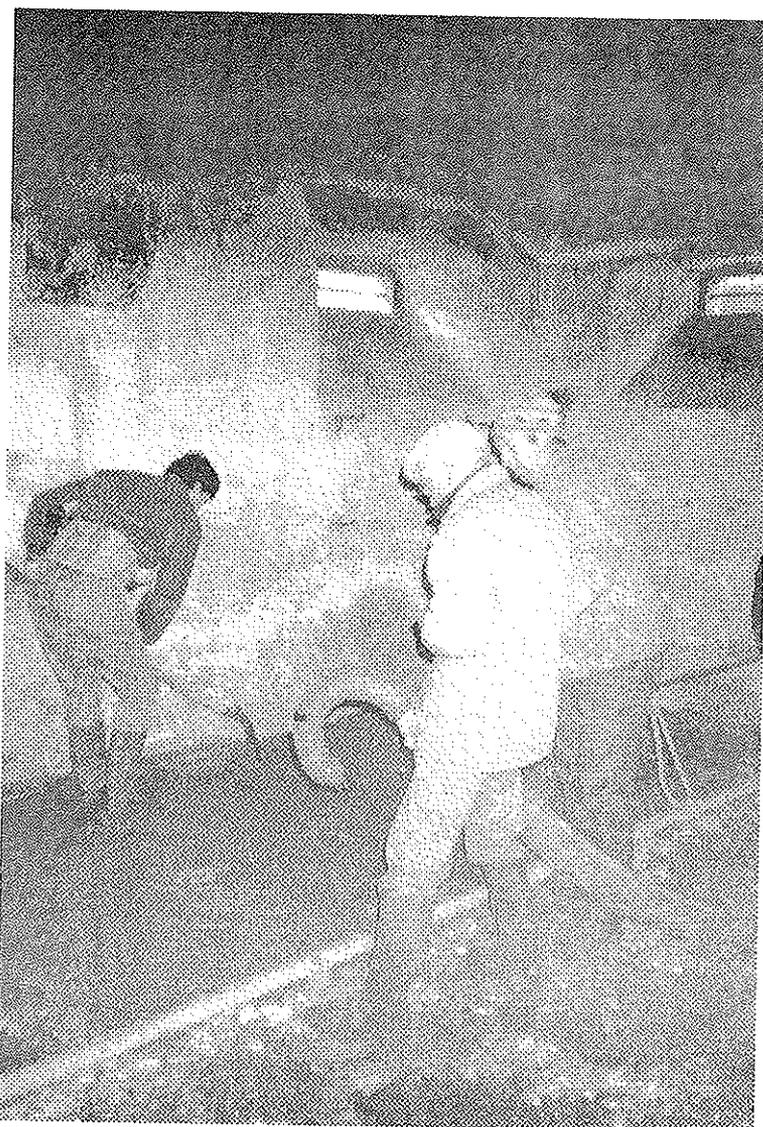


BATIMENTS

- Les toilettes publiques extérieures de la salle des fêtes ont été rénovées de fond en comble : carrelage, sanitaires, électricité, peinture, ...

Coût de l'opération : 64.870,30 F.

- Le sol de la cave du presbytère a été bétonné avec l'aide des membres du Conseil de Fabrique de l'Eglise.

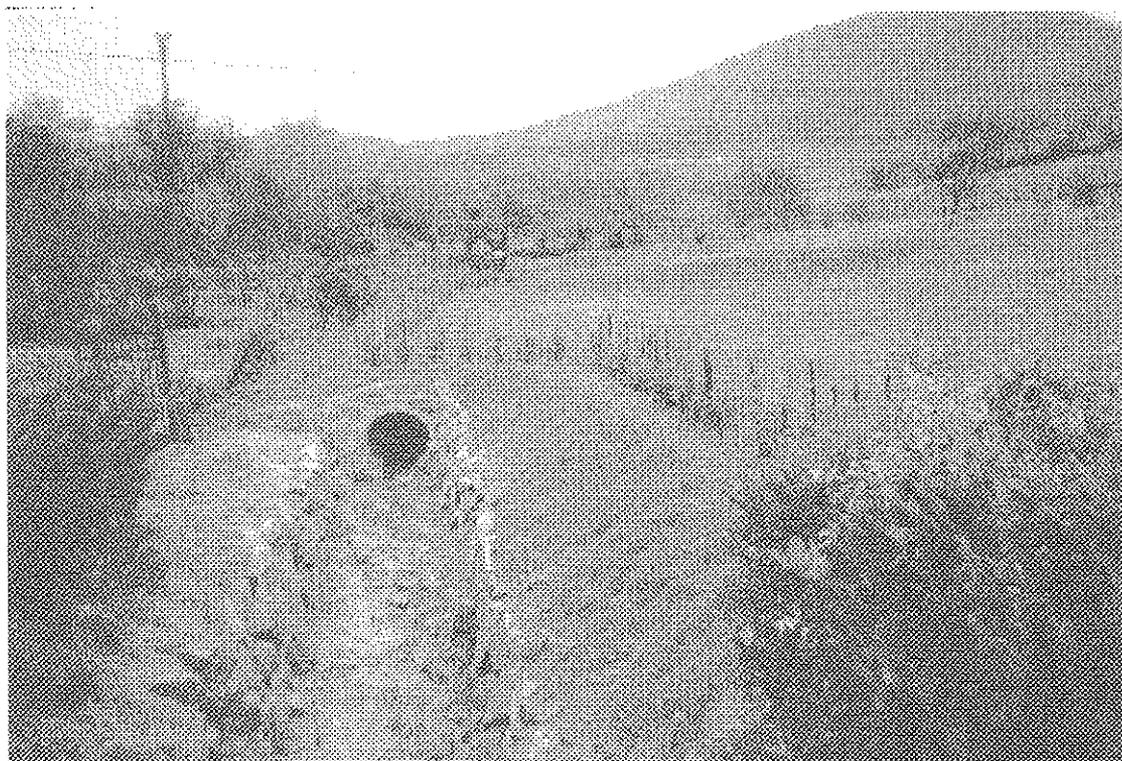


AUTRES TRAVAUX

- Un terrain multisports a été aménagé au lieudit « Toerel ».

Montant des travaux : 260.430,15 F.

Il reste à acquérir les équipements. Cette aire de jeux sera fonctionnelle dès les beaux jours.



- Un réseau d'arrosage a été mis en place au cimetière communal.

Coût de l'opération : 121.621,78 F.

- Un tronçon du réseau d'assainissement, d'une longueur de 33 m, a été remplacé le long de l'allée du cimetière, les anciennes canalisations étant bouchées par les racines des arbres.

Montant des travaux : 83.421,56 F.

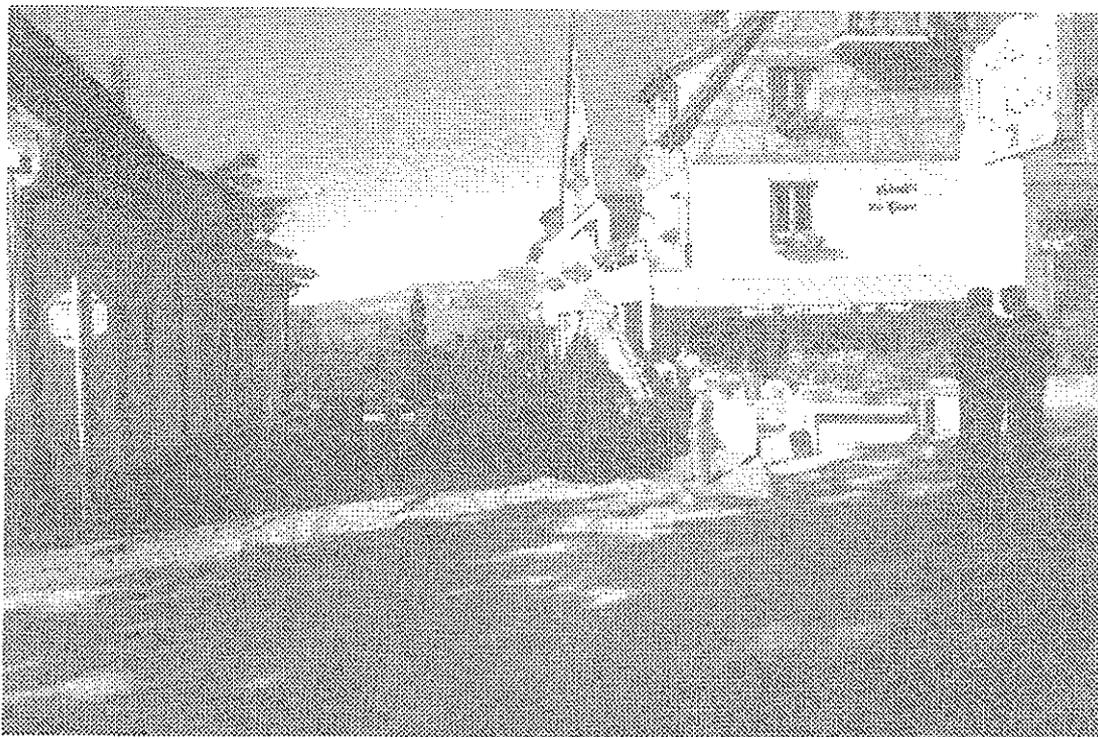
Photographies :
Mr. Georges KOEBERLE

- Les exploitants viticoles, secondés par l'équipe technique communale, ont eu fort à faire au niveau de la voirie rurale.

Outre l'aménagement du chemin dit « Heiligenstoeckelweg » qui était inscrit au budget primitif, ils ont dû faire face aux dégâts de l'orage du 9 juin et ont procédé à la réfection du chemin dit « Schlittweg ».

Dépense total : 76. 929,72 F.

- Un premier tronçon de la rue du Parc a été revêtu d'un tapis d'enrobés à la grande satisfaction des riverains. Ces travaux se sont montés à 680.121,91 F. Une seconde tranche sera inscrite au budget de l'année 1997.



CHASSE

Des conventions de gré à gré ont été signées avec trois anciens locataires des chasses communales, à savoir :

- pour le lot n° 2 (200 ha) : la Société de Chasse du Haut-Koenigsbourg pour un montant de 120.000 F/ans ;
- pour le lot n° 3 (313 ha) : Mr. Pierre MARTIN pour un montant de 100.000 F/an ;
- pour le lot n° 5 (117 ha) : Mr. Jean-Marie REDELSPERGER pour un montant annuel de 27.500 F.

Quant aux lots n° 1 et 4, ils seront remis en adjudication le 21 mars prochain après une première adjudication infructueuse.



LES FINANCES

LE COMPTE ADMINISTRATIF 1996

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution d'un budget

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Denrées et fournitures	203 431,24	Produits de l'exploitation	291 564,00
Frais de personnel	1 539 271,19	Produits domaniaux	1 277 937,91
Impôts et taxes	204 722,64	Produits financiers	60,00
Trav. Et services extérieurs	734 907,85	Remboursements	547 592,65
Participations	661 758,59	Dotations versées par l'Etat	920 393,16
Subventions	177 227,55	Impôts indirects	248 890,62
Frais de gestion générale	392 050,72	Impôts sur pylones	23 572,00
Frais financiers	611 632,68	Contributions directes	2 019 585,66
Prélév. S/recettes de fonct.	639 260,00	Produits exceptionnels	2 197,70
TOTAL	5 164 262,46	TOTAL	5 331 793,70

Excédent 1996 :
Excédent reporté

167 531,24
560 068,51
+ 727 599,75

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Emprunts	764 491,04	Subventions	656 918,47
Autres dettes	58 237,61	Prélèvement s/fonctionn.	639 260,00
Acquisition d'immeubles	289 181,60	FCTVA	144 641,14
Acquisition de matériel	167 200,74	Taxe locale d'équipement	10 364,00
Acquisition de mat. transport	120 000,00	Emprunts	1 191 000,00
Travaux de bâtiments	217 127,54	Vente de terrains	633 360,00
Travaux de voirie	1 313 366,112	Remboursements	5 060,62
Autres travaux	339 076,03	Autres subventions	34 204,00
Avances versées	34 204,00		
TOTAL	3 302 884,68	TOTAL	3 314 808,23

Excédent 1996 : 11 923,55
 Excédent reporté : 54 976,40
 + 66 899,95

LE FORSCHT

Il est probable que jadis, il y a fort longtemps, il n'existait à l'est de St-Hippolyte qu'un bois, une forêt, le Forscht. La Chapelle de la Sainte Croix s'y trouvait, nommée déjà au 15^{ème} siècle, entretenue par un ermite. Et, connus très, très loin d'ici, les « sept tilleuls » (d'Siwwe Linde), arbres gigantesques dont l'origine se perdait dans la nuit des temps. Et ce Forscht, ou plus exactement les « sept tilleuls » étaient le lieu de rencontre des peuples nomades qui voyageaient à travers toute la France et tous les pays voisins. Philippe HEYBERGER qui nous a laissé de si intéressants souvenirs sur le 19^{ème} siècle à St-Hippolyte, dit avoir rencontré, alors qu'il travaillait dans le Midi, des bohémiens qui se donnaient rendez-vous près des « sept tilleuls »...

Après la Porte du Bas, ou Porte de Sélestat, le chemin sortant de la ville pour conduire à Sélestat bifurquait à gauche et contournait l'actuel Kleinforst par le nord. La fontaine qui se trouve maintenant en contrebas était à droite (comme elle est d'ailleurs représentée sur la couverture du bulletin communal n° 4, dessin effectué d'après un tableau à l'huile en possession de Madame Ernest BREITEL). Et le banc de pierre voisin était lieu de pause pour ceux qui se rendaient à la ville, à pied naturellement. Les femmes, sans avoir à se baisser, pouvaient poser sur la table supérieure, les corbeilles de beurre ou d'œufs qu'elles portaient sur la tête, au marché de Sélestat. (N'oublions pas qu'il y a deux cents ans, St-Hippolyte était en Basse-Alsace et que Sélestat était la ville la plus proche).

Dans ce Forscht, au sud, était également installée la Tuilerie (dont une rue a gardé le nom) qui prenait sa matière première, l'argile, au nord, là où se trouvent maintenant les ateliers et hangar communaux.

La Route du Vin a coupé ce Forscht en deux : Kleinforst au nord, Grossforst au sud. Peu à peu, des pâturages ont remplacé la forêt. Très longtemps, bœufs, vaches, chèvres, rares chevaux y ont trouvé leur nourriture. Puis des maisons y sont nées, construites par des habitants n'ayant plus à être protégés par la ceinture des remparts et désirant disposer d'un plus grand espace. Le Forscht est devenu un faubourg de St-Hippolyte. Le regretté Alphonse MULLER ne disait-il pas (pour rire, cela s'entend !) : Nous allons exiger l'indépendance ! Nous avons une église (la chapelle), un restaurant (l'Hôtel Munsch), du personnel enseignant (retraité, précisons-le ...) et un maire (le maire, c'était lui ! Sans méchanceté aucune, on lui avait donné ce titre !).

C'est bien le Kleinforst qui, au cours des temps, a eu l'histoire la plus mouvementée. Comme il est dit plus haut, la tuilerie y a pris l'argile, les bêtes y ont trouvé pâture ... Mais sait-on que vers 1865, le sieur MITTELBACH qui, après avoir dirigé les travaux dans les anciennes mines de houille, puis dans les mines d'argent (où l'on ne trouva que du plomb argentifère !), obtint l'autorisation d'effectuer des sondages au Kleinforst, pour y chercher des filons argentifères ! Sondages restés malheureusement sans fruits.

L'extraction de l'argile continuait et la tuilerie (qui confectionnait d'ailleurs également des briques) en consomma des quantités considérables. Il en fut même cédé, par la commune, à l'entreprise chargée de la restauration du Haut-Koenigsbourg (40 à 60 m³ à 1,50 mark le m³ en 1905). Et il se forma un trou que l'on peut qualifier modestement d'immense. En 1910, la tuilerie cessa son activité. Mais le trou était là. Sur le fond d'inégale profondeur, des mares se formèrent et dans cette espèce d'étang, des milliers de grenouilles devaient, dans les années qui suivirent, réjouir les habitants voisins de leurs coassements nocturnes. Et les garçons de St-Hippolyte en eurent vite fait un terrain de jeux dont sûrement beaucoup se souviennent, alors que les grands y découvrirent un dépotoir bienvenu et si proche ! Tout détritux y fut déposé, la ferraille, les vieux matelas, le verre, les restes ménagers. Les moustiques, mais aussi d'énormes rats se joignirent aux grenouilles ... Un jour, les dératisations fréquentes étant inefficaces, il fallut bien combler, aplanir.

Cette surface de plusieurs hectares ne devait pas rester inutilisée !

En 1956, le Conseil Municipal décida d'y créer un lotissement pour maisons d'habitation. Une assez importante partie du Kleinformst avait d'ailleurs déjà été acquise et occupée auparavant : de l'Hôtel Munsch aux maisons Birg, Gollentz, Fonné, Oppermann. La partie du Kleinformst située autour de l'emplacement de l'ancien trou fut divisée en lots de 7 à 13 ares qui devaient être cédés à d'éventuels amateurs à des prix très abordables (60 à 120 F l'are !). Les premiers se verraient même attribuer la « prime communale » : le bois nécessaire à la construction. La Rue du Général de Gaulle fut rapidement occupée et habitée.

Pour les lots de la Rue e la 5^{ème} D.B. et de la Rue Kleinformst, ce fut plus long. Proximité de la Route du Vin ? Proximité de l'ancien logis des rats ? On ne saurait le dire ... Mais, subitement, tout changea ! En 1960-61, alors que les lots étaient en vente depuis quatre ans, les amateurs se présentèrent en nombre si important qu'il fallut en refuser !

Restait alors la fameuse surface « maudite » qu'on ne voulait tout de même pas laisser inutilisée !

1977-78 ! Un projet qui semble intéresser ! Il est envisagé de construire (à l'endroit où se trouvent maintenant les courts de tennis) cinq bâtiments de quatre logements H.L.M. chacun. Hélas, les sondages effectués auparavant prouvent que jusqu'à 4 ou 5 mètres en-dessous, le sol n'est pas fiable du tout. Il faut abandonner le projet !

Puis, en 1985-86, une idée lumineuse jaillit : pourquoi pas un court de tennis ! Et très vite, le rêve de jeunes et de moins jeunes joueurs se réalise : dans deux courts bien équipés, tennismen et tenniswomen, s'adressent gaillardement la balle !

La Rue Kleinformst prend tournure ! Mais que va-t-on faire de la surface restante ? Y mettre les ateliers communaux, pardi !

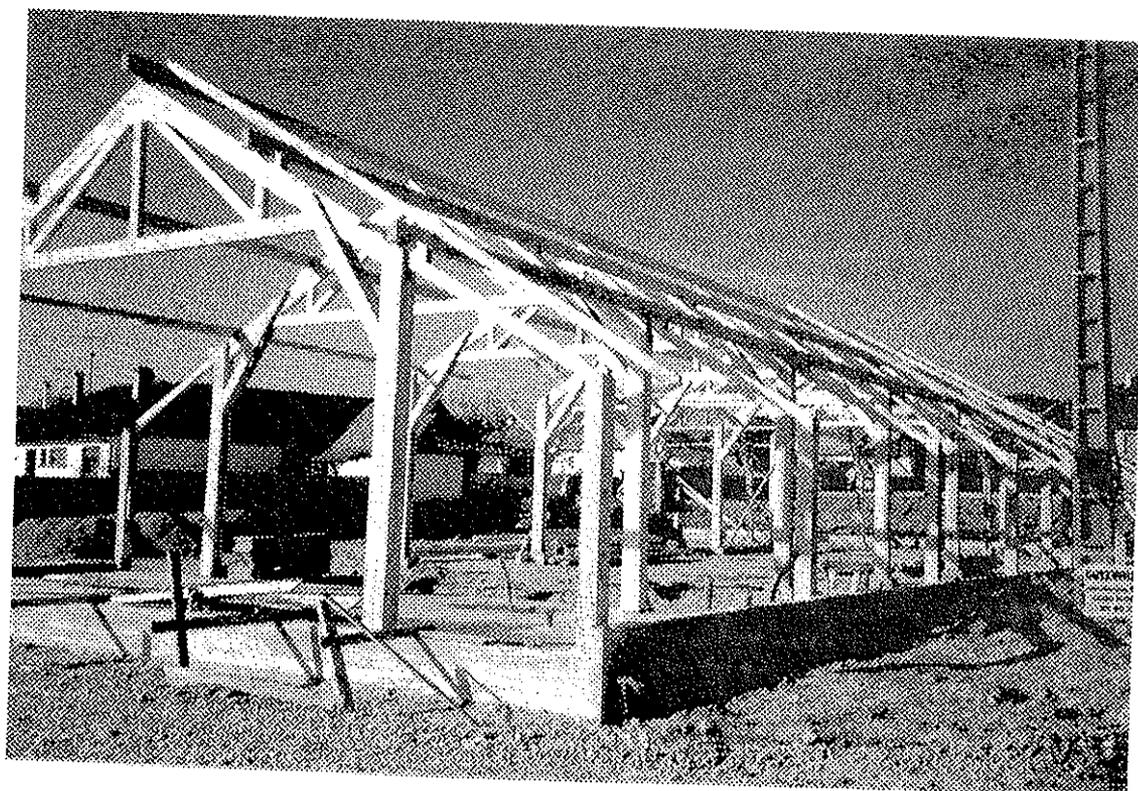
Le projet d'atelier et hangar communaux, né en 1988 déjà, semblait parfaitement réalisable. Mais qu'y avait-il en-dessous ? De l'argile, certes. De l'eau, mais aussi des quantités immenses de décombres de toutes sortes, des bouteilles

cassées aux carcasses d'automobiles ... En 1989, des sondages furent effectués, pour « tâter le terrain » et il fallut bien se rendre à l'évidence : ce bâtiment de 42 m de long et de 25 m de large devait avoir une assise autrement solide que ce sous-sol hétérogène ! Des piliers en béton armé furent alors enfoncés, à égale distance les uns des autres, jusqu'à une base bien ferme : là-dessus, ça tiendrait ! Et dès 1990, on peut attaquer la construction.

Ce grand bâtiment, propre et discret, ne dépare en aucune façon la Rue Kleinfurst. Tout travail s'effectue à l'intérieur ou à l'arrière, où sont d'ailleurs les entrées. Les passants, les familles arrivées « hors lotissement » depuis 1990, attirées par le calme du lieu, les coquettes maisons, les jardins fleuris, ne se doutent pas que la longue maison communale se trouve au-dessus d'un trou gigantesque, comblé de détritrus, jetés dans l'eau bourbeuse où les grenouilles coassaient à longueur de nuit, où se pourchassaient d'énormes rats. Seuls les habitants les plus anciens du Kleinfurst savent estimer dans toute sa valeur ce charme dont ils ont été privés si longtemps.

Ad NOBEL

(Photo. De Mr. Georges KOEBERLE, Adjoint au Maire)



DU SIVOM ...

A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Par arrêté du 30 mai 1996 le préfet du Haut-Rhin a autorisé la transformation du SIVOM de Ribeauvillé et environs en Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et a aussi entériné la demande unanime des conseils municipaux de toutes les seize communes.

Depuis le 1er juin 1996 votre SIVOM n'est plus, et a laissé sa place à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

Qu'est ce qu'une Communauté de Communes ?

C'est un établissement public qui a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace en milieu rural. Cette intercommunalité est le moyen de limiter les inégalités entre les communes et d'éviter de voir se développer un pays ou une région à plusieurs vitesses.

Pourquoi cette transformation ?

Le SIVOM créé en 1967 répondait encore certes aux besoins actuels, mais ne permettait plus ni statutairement, ni financièrement, de faire face aux nouveaux enjeux de demain (développement local, économique, social et culturel entre autres).

L'évolution choisie confère à ce nouvel établissement des compétences accrues.

Quelles compétences pour la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé ?

→ Des compétences obligatoires :

- l'aménagement de l'espace
 - * charte intercommunale et schéma directeur
- le développement économique
 - * Aide à l'emploi, possibilités de création et gestion des zones d'activité économique, développement touristique, développement des loisirs et réalisation d'équipements collectifs (crèche, halte garderie)
- Toutes les compétences préalablement exercées par l'ancien SIVOM (transports scolaires, gestion des RPI, Piscine, Collège...)

→ Des compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement (OPAH)

Quels sont les moyens pour cette communauté ?

- *Les contributions fiscales*

Tous les habitants de la communauté seront assujettis au même taux. Il n'y aura plus de disparité entre les communes.

L'effort d'un habitant de la commune "A" sera identique à celui d'un ressortissant de la commune "B". Ce n'était pas le cas sous la forme sivoale où l'effort de l'habitant allait de 1 à 4.

- *La dotation globale de fonctionnement*

Il s'agit d'une dotation d'état dont le montant en première année est estimé à 500 000 F et 1 800 000 F la deuxième année.

Le SIVOM ne percevait pas cette dotation.

Comment fonctionne cette Communauté de Communes ?

Grossièrement de la même manière qu'un SIVOM à savoir :

- Un conseil de Communauté (et non plus un comité directeur) composé de 34 membres (contre 32 auparavant) : 4 délégués pour Ribeauvillé, 2 pour les autres communes.

- Un bureau composé de 16 membres avec un président : M. Robert HERTFELDER

4 Vice-Présidents : M. Pierre SCHMITT
M. Jean-Paul SCHMITT
M. Jean-Paul STEIB
M. Jean-Paul MEINRAD

- 8 commissions ouvertes à un conseiller municipal par commune :

- Finances et économie
- Développement local
- Equipement et domaines
- Tourisme
- Affaires sociales, solidarité et emploi
- Environnement
- Affaires scolaires et culturelles.

Tout comme l'a été votre SIVOM, votre Communauté de Communes saura être, et davantage encore, un outil au service du bien-être de tous les habitants du Pays de Ribeauvillé

Robert HERTFELDER
Président de la Communauté de Communes
du Pays de Ribeauvillé.

BREVES ET RECOMMANDATIONS

Déchets :

Penser à présenter des poubelles avec couvercle fermé
Jeter les bouteilles en verre, les bouteilles plastiques, et les vieux papiers dans les conteneurs appropriés. La poubelle n'en veut pas.

Piscine : Heures d'ouverture :

Durant la période scolaire :

Lundi : 16h00 à 19h00
Mardi : 11h30 à 14h00 et 16h00 à 19h00
Mercredi : 10h00 à 21h00
Jeudi : 11h30 à 14h00 et 16h00 à 19h00
Vendredi : 11h30 à 14h00 et 16h00 à 22h00
Samedi : 10h30 à 18h00
Dimanche et jours fériés : 8h30 à 12h30

Pendant les vacances autres que celles d'été :

Lundi : 14h00 à 19h00
Mardi : 10h00 à 19h00
Mercredi : 10h00 à 21h00
Jeudi : 10h00 à 19h00
Vendredi : 10h00 à 22h00
Samedi : 10h00 à 18h00
Dimanche et jours fériés : 8h30 à 12h30

Pendant les vacances d'été :

Lundi : 10h00 à 19h00
Mardi : 10h00 à 19h00
Mercredi : 10h00 à 21h00
Jeudi : 10h00 à 19h00
Vendredi : 10h00 à 22h00
Samedi : 10h00 à 19h00
Dimanche et jours fériés : 9h00 à 19h00

Mission locale pour l'emploi

Accueil des jeunes de moins de 26 ans tous les premier et troisième mardi du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h dans les locaux de la Communauté de Communes - 1 Rue Pierre de Coubertin à Ribeaupillé.

Transports scolaires :

Depuis la rentrée la société KG BUS remplace KUNEGEL

Les locaux :

3 nouveaux bureaux vont être construits et la grande salle de réunion réaménagée.

Rénovation des murets du vignoble :

Le chantier de réinsertion emploi qui a débuté le 16 septembre 1996 permettra la rénovation de 200m de mur sur la route touristique qui relie Hunawihr à Ribeauvillé.

Les principales décisions du Conseil de Communauté

- Instauration de la taxe communautaire d'enlèvement des ordures par substitution à celle existante dans les communes.
- Suppression ou non application des abattements et exonérations afférentes aux 4 taxes locales.
- Participation à la réalisation de la brochure touristique "La Haute Alsace de A à Z"
- Prise en charge de la gestion des RPI sur le plan des transports et du personnel.
- Participation communautaire au financement d'études communales d'intérêt intercommunal (25% avec maximum de 25 000 F)
- Adoption de principe de la création d'un Office de Tourisme de Pôle.
- Participation financière pour la réédition du dépliant de Riquewihr (17 350 F)
- Acquisition du foyer rural de Mittelwihr.

LES NAISSANCES DE L'ANNEE 1996

DRANESAS Clément né le 31 janvier
fils de DRANESAS Olivier et de BENZAID Fabienne

DUCRON Clara née le 6 avril
fille de DUCRON Freddy et de JAEGER Catherine

FRANTZ Dominique né le 21 septembre
fils de FRANTZ Jean-Michel et de MEYER Hippolyta

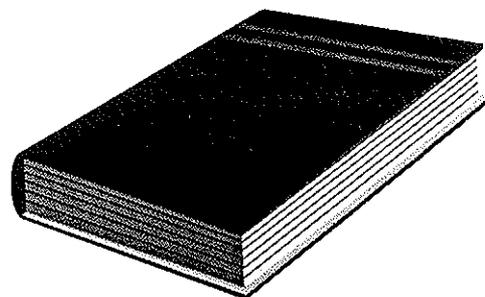
FREYDT Gauthier né le 20 mars
fils de FREYDT Marc et de STAMENIC Christine

HUBER Laure née le 30 avril
fille de HUBER Claude et de HEINRICH Rose Anne

KOEBERLE Delphine née le 09 juillet
fille de KOEBERLE Paul et de BOMMENSATT Isabelle

LES MARIAGES DE L'ANNEE 1996

- Le 3 février :
MEYER Marc et THURINGER Patricia
- Le 21 mars :
MEYER Christophe et MEYER Clarisse
- Le 6 juillet :
MEYER Gérard et GRELET Béatrice
- Le 17 août :
CHATOUX Patrick et MEYER Patricia
- Le 24 août :
LUDAESCHER Christophe et FESSLER Anne
- Le 7 septembre :
ILTIS Christophe et KITTLER Valérie



LES DECES DE L'ANNEE 1996

Le 4 janvier :

FESSLER née LUDWIG Marie Jeanne

Le 7 janvier :

BOHN née KRUCH Catherine Victorine

Le 21 février :

KRETZ Paul Victor

Le 12 mars :

MULLER née OBRI Lucie

Le 17 mars :

SCHMITT Camille

Le 21 juin :

RITTIMANN Marcel Mathieu

Le 15 juillet :

ROHMER Charles Joseph

Le 17 juillet :

NIEDERLENDER Jean Jacques

Le 8 août :

RIBAS PAGES née POCKET Marie Louise Caroline

Le 16 août :

SCHULTZ née BISCHOFF Amélie Julie Anne

Le 15 septembre :

GREYER Emma née GRANDGEORGE

Le 10 octobre :

ROHMER née SKAKAL Anna Marie

Le 11 octobre :

REINBOLD née BOESCH Catherine

Le 28 octobre :

ANDLAUER Joseph Xavier

Le 27 octobre :

THIRION Joseph René

Le 6 décembre :

SCHMITT Léon Joseph

Les Nouveaux Habitants de St-Hippolyte

COISY Jean-Philippe et HERQUE Véronique
60 route du Vin

MEYBLUM Hubert
7 rue St-Fulrade

WEBER Fabienne et son fils Kevin
4 rue St-Fulrade

SINGEVIN Hilaire et Nicole et leurs enfants Hélène et Nicolas
5 rue des Vignerons

DUCRON Roger
35 route du Vin

ZIPPER Patricia et DUPEYRON Frédéric
11B rue de la Chapelle

WILLMANN Jean-Marc et Valérie
8 rue Charles Bléger

SCHUHLER Serge et Sylvianne et leurs enfants Caroline et Vincent
5 rue de la Chapelle

LE MIRE Noël
48 rue du Collège

ULRICH Joseph
48 rue du Collège

LOOS Jean-Didier et SANDRIN Hélène
52 route du Vin

KLIPFEL Eric et MARSCHALL Stéphanie
52 route du Vin

KOHLER Rémy, BAAS Hélène et Nicolas
4 annexe gare

PETITJEAN François
48 rue du Collège

HEISSLER Robert et Sylvia
17 rue Kleinformst

ZIMMERMANN Eugène
48 rue du Collège

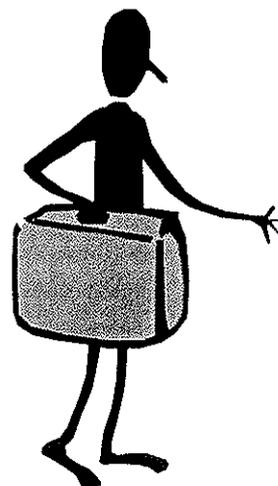
GEILLER Eugène
48 rue du Collège

CLEROT Jean-Marc et Anne-Marie et leurs enfants Laetitia, Marina et Coralie
12 route du Vin

BURGER Peggy
52 route du Vin

ZOBLER-SCHUBNEL Stéphan et Catherine et leurs enfants Marie et Clara
9 rue de l'ancienne tuilerie

KOCH Patrick et Valérie et leurs enfants Allan et Marvin
58 route du Vin





JOYEUX ANNIVERSAIRE !

80 ANS

ARTH Aloïse 20.06.

81 ANS

BRUNNEMER Georgette 27.12.

LE MIRE Noël 14.01.

SONNTAG Corinna 09.02.

82 ANS

ADOLF Georges 26.03.

MULLER Cécile 21.01.

SONNTAG Hippolyte 26.03.

ZIMMERMANN Eugène 11.07.

83 ANS

DEUBEL Emilie 21.10.

KIENTZEL Camille 16.03.

KIENTZEL René 27.07.

KOEBERLE Charlotte 24.05.

LANGOLF Fanny 01.07.

84 ANS

BERMANN Henri 24.09.

KELLER Arsène 15.06.

KOEBERLE Ernestine 20.07.

KOLB Rosalie 03.08.

MERILLON Louis 24.07.

MUNSCH Marie 20.08.

ULRICH Joseph 08.07.

85 ANS

BAEHR Marie 01.08.

BERGER Ada 23.07.

BOMMENSATT Marie 06.11.

BRICKERT Antoinette 21.02.

BUSSER Lucie 19.08.

GOLLENTZ Florence 04.01.

KUHN Joseph 03.11.

WOLFF Marguerite 26.11.

86 ANS

CLEMENT James 04.03.
 DROUARD Angélique 17.12.
 DOLLE Joseph 12.03.
 HUEBER Anna 02.07.
 KNOBLOCH Joseph 13.07.
 SIMLER Joséphine 15.05.

87 ANS

AMBIHL Georges 23.12.
 GRESSER Guillaumette 22.12.
 SCHOTTERER Joseph 21.03.
 SONNTAG Jeanne 03.08.

88 ANS

LANGOLF Eugénie 15.06.
 PIERRE Jean 23.06.
 REGIOR Fernande 30.09.
 SONNTAG Alma 18.04.

89 ANS

BIECHER Marguerite 23.03.
 CANTONNET Odette 05.02.
 JACQUEMIN Alida 17.09.
 VOGEL Maria 10.04.

90 ANS

LEBRAUD Jeanne 05.02.
 VOLKRINGER Arsène 14.12.

91 ANS

HAMM Maria 04.04.
 KOEBERLE Joséphine 02.12.
 VIERLING Jean 16.01.

92 ANS

BLEGER Thérèse 12.10.
 RINGEISEN Jeanne 15.09.
 ROHMER Jeanne 23.11.
 SIRLIN Joseph 01.03.

93 ANS

SIGWALD Anne 12.10.

94 ANS

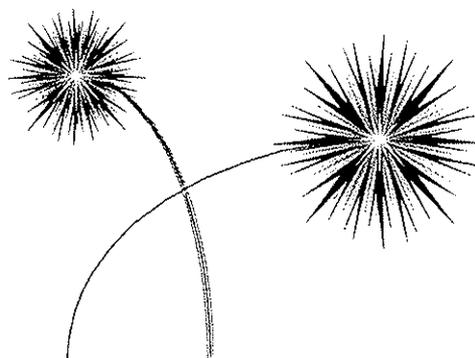
KOEBERLE Maria 01.06.

95 ANS

FUCHS Eugénie 20.04.

97 ANS

BREITEL Maria 27.11.



VILLE DE SAINT-HIPPOLYTE / CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1997

JANVIER	Dim. 5	Réception Nouvel An			Mairie
	Ven. 10	Anciens Combattants		A.G.	Ss sol Mairie
	Dim. 19	Anciens Combattants	14h30	Loto	SDF
	Sam. 25	Ass. Sportive		Soirée fam.	SDF
FEVRIER	Sam. 1 ^{er}	Musique	20 h 15	Concert d'hiver	SDF
	Dim. 2	Musique	14 h	Concert et théâtre	SDF
	Dim. 9	Paroisse	12 h	Choucroute	SDF
	Sam. 15	Club Vosgien		A.G.	SDF
		Diabes Rouges		A.G.	Ss-sol Mairie
	Dim. 16	Club Vosgien		Sortie	
	Sam. 22	APP		A.G.	Ss-sol Mairie
Ven. 28	Syndicat Viticole		Dégustation	SDF	
MARS	Sam. 1 ^{er}	Sapeurs-Pompiers		A.G.	Dépôt
	Sam. 8	Tennis club		A.G.	Ss-sol Mairie
	Dim. 9	Chorale		A.midi récréative	SDF
	Dim. 16	Club Vosgien		Sortie	
AVRIL	Dim. 6	Club Vosgien		Sortie	
	Dim. 20	Club Vosgien		Sortie	
MAI	Dim. 1 ^{er}	Club Vosgien		Fête montagnarde	Schaentzel
	Dim. 4	Club Vosgien		Sortie	
	Dim. 18	APP (30 ^{ème} anniversaire)		Pêche d'ouverture	Etang
JUIN	Dim. 1 ^{er}	Procession et concert de la Musique à la Maison de Retraite			
		APP		Pêche intersociétés	Etang
	Dim. 8	Club Vosgien		Sortie	
	Dim. 15	Sapeurs-Pompiers		Pêche interamicale	Etang
	Dim. 22	APP	14h	Pêche sportive	Etang
	Sam. 28	Ass. Sportive		Tournoi à 6	
Dim. 29	« «		«		
JUILLET	Sam. 5	Ass. Sportive	18h	Fête de la Bière	Jardin public
	Dim. 6	« «	11h	« «	« «
	Mer. 9	Syndicat Viticole	19 h	Soirée diapo./Dégus.	Ss-sol mairie
	Sam. 12	Diabes Rouges	8h00	Marché aux puces	SDF
				Marché annuel	
	Dim. 13	Sapeurs-Pompiers	20 h	Soirée sanglier à la broche	Dépôt
		Club Vosgien		Sortie	
	Ven. 18	Comité des Fêtes		Concert d'été	jardin public
	Dim. 20	APP	14 h	Pêche sportive	Etang
	Sam.19/Dim.20 ou 26/27.07.97	Club Vosgien		Sortie alpestre	
	Mer. 23	Syndicat viticole	19 h	Soirée diapo/Dégus.	Ss-sol mairie
	Ven. 25	Sapeurs-Pompiers	19 h	Soirée folklorique	Place mairie
	Sam. 26	« «	20 h	Fête vigneronne	« «
	Dim. 27	« «	11 h	Folklore	« «
Du 28.07 au 03.08.97	Club vosgien		Sortie		
AOÛT	Mer. 6	Syndicat viticole	18 h	Soirée vigneronne	Jardin public
	Dim.10	Fête patronale		Apéritif concert	
	Jeu. 14	Tennis club	18 h	Soirée folklorique	Jardin public
	Ven. 15	APP	14 h	Pêche memb. Honor.	Etang
			20 h	Soirée cochon de lait	Etang
	Mer. 20	Syndicat Viticole	19 h	Soirée diapo/Dégus.	Ss-sol mairie
SEPTEMBRE	Sam. 6	Ass. Sportive	13 h	Tournoi vétérans	
	Dim. 7	Club Vosgien		Sortie	
	Dim. 21	Musique	11 h	Fête du Vin Nouveau	Jardin public
	Dim. 28	Musique	14 h	« «	«
OCTOBRE	Dim. 26	Club Vosgien		Sortie Vin Nouveau	
NOVEMBRE	Sam. 8	Musique		Banquet	SDF
	Mar. 11	Cérémonie commémorative			SDF
		Musique		A.G.	SDF
	Dim. 16	Club Vosgien		Sortie	
Dim. 30	Tennis Club	10 h	Marché de Noël	SDF	
DECEMBRE	Sam. 6	Sapeur-Pompiers		Ste-Barbe	Mairie
	Sam. 13	Diabes Rouges		St-Nicolas	Ss-sol mairie
	Dim. 14	Club Vosgien		Sortie	
	Dim. 21	Fête de Noël du 3 ^{ème} âge			SDF

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

MAISONS SANS JARDIN

ANNEE 1996

1.	BLEGER André	63 route du Vin	18,75
2.	FAHRER Liliane	24 route du Vin	18,25
3.	JEUDY André	5 rue de la Montée	18,00
4.	FAETIBOLT Jean	7 rue des Remparts	17,88
5.	WEISS Denise	44 route du Vin	17,88
6.	HUMBRECHT/COLLAONE René	15 rue de la Montée	17,50
7.	SONNTAG André	3 place de l'Hôtel de Ville	17,38
8.	MULLER Marcel	25 rue St-Fulrade	17,25
9.	SCANDELLA Margueritte	15 rue des Cigognes	17,13
10.	SONNTAG Micheline	3 rue des Cigognes	16,88
11.	ZANNINI Christian	17 rue du Collège	16,75
12.	JUCHERT Thérèse	6 rue du Collège	16,63
13.	SCANDELLA Gérard	23 rue des Cigognes	16,63
14.	JENNY Eric	9 rue Charles Bléger	16,50
15.	SIMMLER Maurice	1 place de l'Hôtel de Ville	16,50
16.	WEISS Richard	7 rue du Collège	16,50
17.	MEYER Margueritte	9 rue des Remparts	16,38
18.	PICHEGRU Jean-Henri	50 route du Vin	16,33
19.	INSTITUTION Ste-Marie	48 rue du Collège	16,00
20.	CARL Laurent	7 rue de la Montée	15,88
21.	GASSMANN Raymond	7 rue de l'ancien Abattoir	15,75
22.	THIRION Achille	67 route du Vin	15,67
23.	BLEGER Eugène	17 rue St-Fulrade	15,63
24.	HAEN Rose	19 rue de la Montée	15,63
25.	MEYER Bertrand	13 rue Charles Bléger	15,63
26.	BAGY René	5 place du Tilleul	15,50
27.	BREITEL Louis Vve	1 place du Tilleul	15,50
28.	FESSLER Gérard	4 rue des Vignerons	15,50
29.	LAMBERT Jean-Pierre/ENTZMANN	38 rue du Collège	15,50
30.	MEYER Marcel	48 route du Vin	15,50
	SONNTAG Hippolyte	17 rue des Cigognes	15,50

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

MAISONS AVEC JARDIN

ANNEE 1996

1.	GASSMANN Charles	5 rue du Parc	18,75
2.	KOEBERLE Alphonse	12 rue de la 5e D.B.	18,63
3.	OPPERMANN André	16 avenue de l'Europe	18,38
4.	BEVILACQUA Giulia	12 avenue de l'Europe	18,25
5.	POTHERAT Armand	11 rue de la Paix	18,25
6.	KOEBERLE Georges	15 rue du Général de Gaulle	18,13
7.	RAFFATH Claude	3 avenue de l'Europe	18,13
8.	KNIEBIHLI André	9 rue du Général de Gaulle	18,00
9.	DOCHTER Pierre	7 avenue de l'Europe	17,63
10.	ILTIS Jacques	1 rue Schlossreben	17,63
11.	KLEIN Raymond	14 rue de la 5e D.B.	17,63
12.	BUCHER-VOGEL Lucie	88 route du Vin	17,50
13.	BLEGER Claude	92 route du Vin	17,25
14.	TREIBER Francis	25 avenue de l'Europe	17,25
15.	MEYER Auguste	110 route du Vin	17,13
16.	MULLER Gérard	6 rue de la 5e D.B.	17,13
17.	BLEGER Philippe	22a avenue de l'Europe	17,00
18.	FESSLER Jean-Paul	7 rue du Parc	16,50
19.	FOUQUET Patrick	18 avenue de l'Europe	16,50
20.	DESRICOURT DE LANUX Charles	13 avenue de l'Europe	16,38
21.	HAEN Alphonse	17 rue du Général de Gaulle	16,38
22.	HERTFELDER Robert	93 route du Vin	16,38
23.	KLEIN Jean-Marie	3 rue Charles Bléger	16,38
24.	LUDWIG Robert	14 rue des Remparts	16,25
25.	MEYBLUM Rémy	10 rue du Général de Gaulle	16,13
26.	WANNER Albert	19 rue du Général de Gaulle	16,13
27.	BIRG Gilbert	3 rue du Général de Gaulle	16,00
28.	FRITSCH Bernard	7 rue du Général de Gaulle	15,88
29.	GERBER Fernand	99 route du Vin	15,88
30.	GAULY Louis	4 rue de la Paix	15,63
	SCHMITT Ernest	5 rue de la Paix	15,63
	STERMANN Florence	12 rue du Général de Gaulle	15,63

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

HOTEL-RESTAURANT FLEURIS

ANNEE 1996

Hôtel-Restaurant A la Vignette	66 route du Vin	18,75
Hôtel-Restaurant Le Parc	6 rue du Parc	18,50
Hôtel-Restaurant MUNSCH	16 route du Vin	18,38
Restaurant AU ROUGE DE ST-HIPPOLYTE	36 route du Vin	15,50
Restaurant A l'Aval du Château	8 rue des Remparts	13,63
Caveau-Restaurant A l'ancienne Chapelle	59 route du Vin	13,25
Restaurant Aux Vieux Remparts	31 rue du Collège	12,25

o0o

LES REMPARTS DE ST-HIPPOLYTE

Après la fondation du couvent de Fulrad en 774, le village de St-Hippolyte se développa et acquit rapidement une certaine prospérité. Avant sa mort, Fulrad en fit donation à l'abbaye St-Denis. En raison de son éloignement et des menaces de voisins jaloux, l'abbaye en confia la protection (l'avouerie) au Duc de Lorraine, en échange de la plus grande partie des revenus de la contrée. Il semble bien que St-Hippolyte continua à prospérer car, en 1287, Anselme de Ribeaupierre, autant pour donner à ses frères une preuve de sa force que pour agrandir ses propriétés, pilla le village et l'incendia. Le Duc de Lorraine ne put que constater les dégâts, mais reprit l'endroit et, dès lors, la création de fortifications fut envisagée.

Œuvre gigantesque pour l'époque ! Construire autour du vaste rectangle que formait l'ancien St-Hippolyte, sur un périmètre de 1200 mètres, non un simple mur mais une muraille épaisse à la base de 2 mètres et de près de 10 mètres de haut, semblait un travail de titans ... Pourtant, en 1313, on s'y attaqua et pendant des années, des dizaines d'années, des centaines d'hommes manièrent pelles, pioches, marteaux, truelles. Des chariots à bœuf chargés de blocs de grès, de granite roulèrent en permanence depuis le fond de la montagne jusqu'aux chantiers de travail ; les blocs taillés furent transportés sur des brancards au pied des murailles et tirés vers le haut à l'aide de treuils primitifs maniés à bras d'hommes. Le sommet des remparts devait être assez large pour qu'un passage puisse y être aménagé, pour la surveillance permanente des environs, et des créneaux pour la défense. D'où venaient tous les travailleurs ? Les voituriers, s'en doute d'ici même, les maçons, tailleurs de pierre, forgerons, charpentiers, les « spécialistes » dirait-on aujourd'hui, de partout, même de Suisse, d'Allemagne ...

De ces remparts, il ne reste que quelques tronçons qui font face aux quatre points cardinaux. A chaque coin, une tour de flanquement renforçait ces remparts. En suivant les panneaux « Tour de la Ville » et les flèches vertes - tracé établi par la Municipalité - le visiteur intéressé peut aisément se rendre compte du gigantesque travail effectué par nos aïeux, il y a de nombreux siècles !

Partons de l'entrée au bas de St-Hippolyte, là où se trouvait jadis la *Porte de Sélestat* et dirigeons-nous vers le sud, le long de la courtine est (la courtine est la partie des remparts entre deux tours de flanquement). Des jardins ont pris la place de l'ancien fossé qui entourait la ville ; des maisons d'habitation se sont installées sur les fondations des fortifications. Mais les habitants ont conservé aux murs des ouvertures verticales, les « archères » d'où les « archers » envoyaient les flèches aux assaillants et des ouvertures horizontales, les « canonniers », utilisées après l'invention de la poudre à canon. Le sentier nous mène à la première tour de flanquement, circulaire qui porte maintenant le doux nom de *Tour des Cigognes* qui surveillait les courtines est et sud.

Cette tour est à elle seule un redoutable fortin. Grâce à l'amabilité de Monsieur Hippolyte SONNTAG, habitant la maison voisine, l'auteur de ces lignes a pu jeter un coup d'œil à l'intérieur. Il a été stupéfié ! A la base de la tour, une muraille de près de 2 mètres d'épaisseur à travers laquelle l'archer devait ramper pour parvenir à l'archère visible de l'extérieur. En-dessous, les fondations ne peuvent être

mesurées, étant formées de bloc non taillés, tout simplement entassés. On se trouve dans une première petite pièce où se tenaient sans doute les archers « de service »... Au-dessus, deux autres pièces, un peu plus vastes, la paroi diminuant d'épaisseur vers le haut, mais toujours agencées pour utiliser les archères. Du dehors, on ne voit qu'une simple tour circulaire ; l'intérieur est une petite forteresse !

Mais le tour de la ville continue !

Après la *Tour des Cigognes*, des murs sont formés de blocs énormes, taillés grossièrement (grès, granite). Puis on longe le site de l'ancien couvent de Fulrad, de l'autre côté du large fossé, comblé, laissant place à de coquets jardins ! Tiens ! Au milieu du fossé, une très ancienne margelle d'un puits, également comblé ! Puits qui doit dater de plus tard que les remparts. Suivent d'autres pans de murailles, soigneusement entretenus par les occupants des maisons d'habitation, archères, canonnières bien laissées en vue. Et voici la Route du Vin (qui n'existait évidemment pas au temps de la construction des remparts).

A cet endroit, se trouvait la *Porte de Bergheim*.

La tour de flanquement qui avait à surveiller - et défendre - la courtine sud (en même temps que la *Tour des Cigognes*) ainsi que la courtine ouest, carrée, celle-ci, se dressait en bordure de la place derrière l'actuelle maison de retraite. A l'intérieur, elle était sûrement agencée comme la précédente, car ces tours avaient une grande importance dans le système de défense de la ville. (N'oublions pas de rappeler qu'à partir du temps de l'achèvement des remparts, le village existant put prendre la qualité de *Ville de St-Hippolyte* comme Bergheim d'ailleurs qui devint *Ville de Bergheim*). A partir de cette seconde tour, les fortifications vont vers le nord (courtine ouest). Grâce aux soins de la Municipalité, d'importants travaux de consolidation ont été effectués, et sur cette partie, on peut aisément imaginer les créneaux qui ont dû couronner le tout. Les archères et les canonnières sont bien dégagées. En nous approchant du site *Château des Ducs de Lorraine* (aujourd'hui *Institution Ste-Marie*), nous découvrons une ouverture verticale avec un trou rond à sa base, surmontée d'un blason. Il s'agirait d'une coulevrinière d'où l'on pouvait fort bien inquiéter des assaillants débouchant du Langenthal !

Il est évident que les remparts ne s'arrêtaient pas là ! Ils se continuaient par les murs du nord actuels de l'*Institution Ste-Marie* (l'ancien collège) et c'est à quelques pas du coin non loin du portail que se dressait la troisième tour de flanquement. Les remparts repartaient de là, le long du chemin *Wall*, le long également du large fossé, jadis rempli d'eau, évidemment, première défense de la cité. N'oublions pas une remarque importante : le fameux *Château des Ducs de Lorraine* (1515) occupait ce coin au nord des murailles - à l'intérieur naturellement - là où se trouve la chapelle de l'institution et n'avait donc pas l'importance d'un château-fort ! Tout le long de ce qui fut la courtine nord, on remarque des restes des fortifications bien marqués et dégagés par les habitants du voisinage. Enfin, tout en bas, les vestiges de la quatrième tour subsistent. Avec la *Tour des Cigognes*, cette tour surveillait et défendait la courtine est. La portion de rempart voisine est percée de trous de boulins dans lesquels logeaient les poutres qui supportaient les échafaudages aux temps de la construction des murailles.

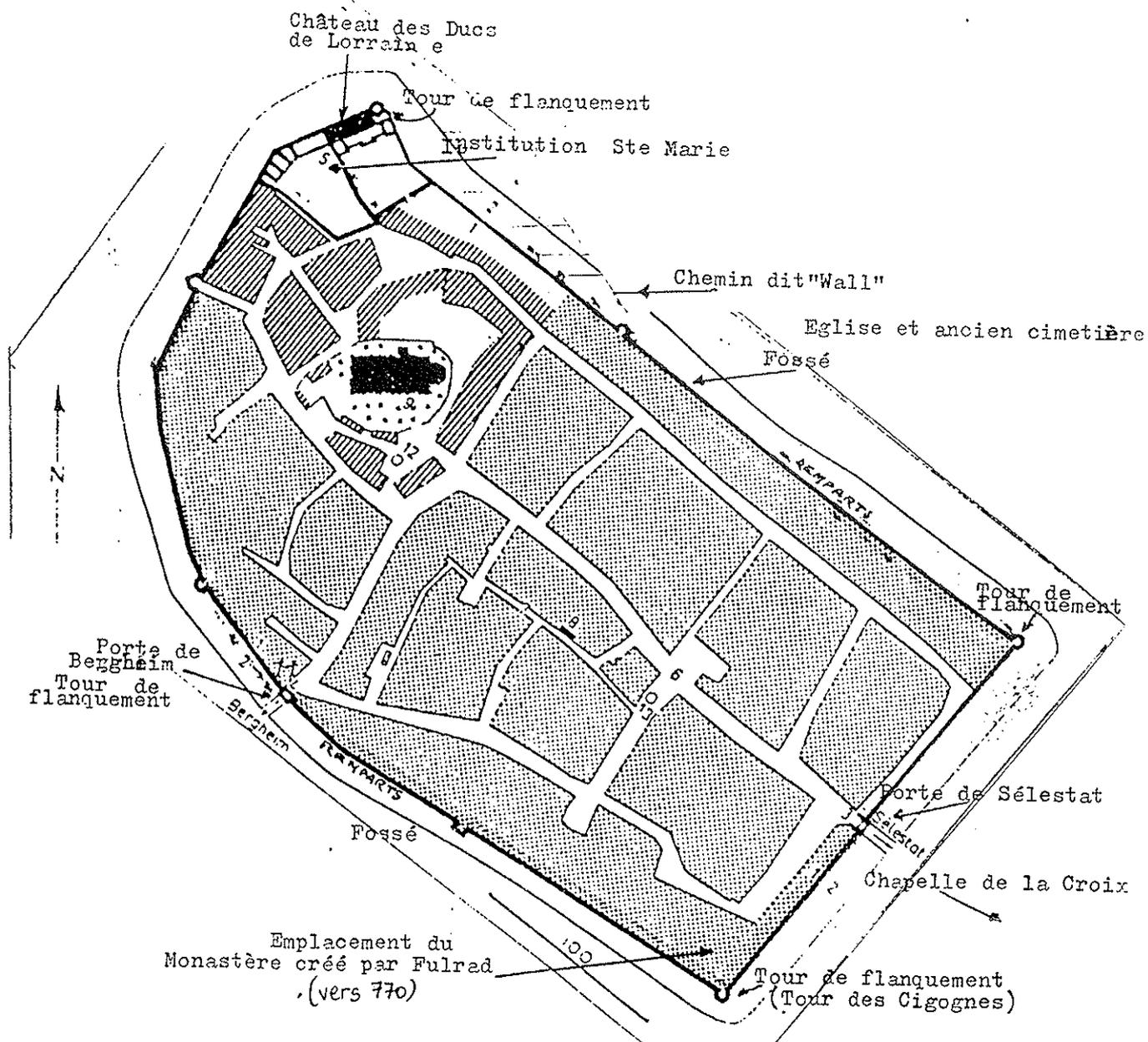
Et l'on se retrouve au départ du tour de la ville.

« Si les pierres parlaient ... ! » Quel émouvant message au promeneur, à l'auditeur qui voudraient bien les entendre ! Que de larmes, que de sang ont coulé au pied de ces murailles érigées par la main des hommes pour affronter tous les ouragans ! Que de mort, de destruction dans leur enceinte le long de tant de siècles ! Mais toujours, toujours, derrière leur cuirasse de pierres, le retour de l'espoir, du courage, de la force de vivre, de la prospérité ...

Ad. NOBEL

(quelques indications tirées du livre de
Marc GREDER « Villes et villages fortifiés
d'Alsace »)

REMPARTS DE SAINT HIPPOLYTE (1313 et années suivantes)
(Longueur totale : 1200 à 1250 mètres)



NIENKEJT!

Desletscht sieh ich e Schüelkam'rad
Wo isch schon lang nimm gsahne,
Im Foyer vum Theater grad
vergniejt am Büffet lahne.

Mer griesse uns als alti Frind
Verzehle d' Ne jigkeite gschwind
Un düen uns amesiere,
Wie d'Litt verbie spaziere.

« Jetz lüej die Schachtel dert, die gahl,
Wie die do har düet glüre !
Wenn die e Mann hatt minnerseel
Ze dat ich ne bedüre.
Jetzt kummt sie gar do riwwer oj ».

Do sait d'r Frind : « Dess isch mini Froj ! »
Ich düe mich ambetiere, un harzlig gratüliere !
« Die haw ich nitt gemeint ; dert die d'rhinter, die Gagummer ! »
« Dess isch min Tochter, s'Eugénie ! »
« Jetz mach m'r doch kein Kummer !
Versteh mich », fang ich widder an,
« Ich mein doch die grad nawe dran ;
Siehsch's nitt, des alt, gahl Lüeder ! »
« Dess isch min Schwejermüeder ! »
Verlaje kratz ich hinterm Hüet, dess isch e natti Plaite !
« Waisch, lieber Frind, ich sieh nimm güet,
Kann nix meh unterscheide. »

« Ich hab's gemerikt, dü bisch schahl, un farweblind, siesch alles gahl.
Dü armer Dunder, saat'r, was düesch dü im Theater ? »

Fritz Stephan Üss mim Repertoire
1926

TRADUCTION :

Dernièrement, je vois un camarade d'école que je n'avais pas vu depuis longtemps, appuyé au buffet du foyer du théâtre. Nous nous saluons en vieux amis, racontons rapidement les nouvelles et nous nous amusons bien à regarder les gens se promener.

« Regarde donc cette carcasse tout e jaune, là-bas ! Comme elle lorgne par ici ! Si elle avait un mari, ma parole ! Je le plaindrais bien ! Voilà maintenant qu'elle vient vers ici ! »

Alors, l'ami dit : « C'est ma femme ». Je suis confus et le félicite cordialement. « Ce n'est pas celle que je voulais dire ! Celle derrière, cette citrouille ! ». « Ca, c'est ma fille, l'Eugénie ». « Bon, comprends-moi bien, que je recommence ! Je pense à celle juste à côté. Ne la vois-tu pas, cette vieille chipie toute jaune ? ! » - « Ca, c'est ma belle-mère ».

Embarrassé, je me gratte derrière la tête : « Tu sais, cher ami, je ne vois plus très bien, je ne distingue plus rien ! » - « Je m'en suis aperçu : tu louches, tu es daltonien, tu vois tout en jaune ! Pauvre gars, que fais-tu au théâtre ? »

Ad. NOBEL

Jean-Jacques WALTZ, alias HANSI

Qui ne connaît pas HANSI, l'oncle HANSI, un des plus célèbres Alsaciens, ardent Français, dont la réputation s'est étendue sur de nombreux pays voisins ?

Il fut un merveilleux dessinateur de nombreuses scènes de la vie des enfants d'Alsace (c'est pour eux qu'il fut l'oncle Hansi), il fut un ironique et mordant peintre de l'orgueil, de l'arrogance ... et de la bêtise de certains Allemands qui occupèrent notre Alsace de 1871 à 1918, un courageux défenseur de l'idée française pendant l'annexion. Mais tous ceux qui admirent, qui aiment HANSI, savent-ils aussi que, de son vrai nom il s'appelait Jean-Jacques WALTZ et qu'il était né tout près d'ici à COLMAR, le 23 février 1873. HANSI est, tout simplement, la contraction de Hans-Jakob, traduction allemande de son prénom Jean-Jacques.

Descendant d'Alsaciens qui n'avaient connu que la France avant 1870, Jean-Jacques WALTZ ne sut guère estimer les professeurs allemands du lycée impérial qu'il dut fréquenter à COLMAR. Dès 1896, après avoir appris le dessin industriel à LYON, le futur HANSI se mit à promener dans les Vosges sa longue silhouette de jeune homme dégingandé coiffé d'un large chapeau de feutre noir. C'est là qu'il fixa sur aquarelles ses premiers paysages et qu'il croqua - sans bonté d'âme - des touristes allemands en ballade. Ces dessins féroces furent publiés dès 1905 dans le bulletin de la très anti-allemande association des étudiants en pharmacie de STRASBOURG. Car « Allemand ne veux, Français ne puis, Alsacien suis », tel était l'adage de HANSI ! Très vite, le Colmarien rejoindra le peloton de tête des opposants à l'Allemagne que furent Jacques PREISS, l'Abbé WETTERLE, Daniel BLUMENTHAL, Maire de COLMAR.

En 1908, HANSI publie dans l'Express (journal francophone de MULHOUSE) « Professor Knatschke » une bande dessinée qui décrit par le ridicule les aventures d'une famille prussienne ; il réalise, pour la Revue Alsacienne Illustrée, une série de dessins critiques sur la restauration du Haut-Koenigsbourg, opération de prestige conduite par le Kaiser Guillaume II... Mais, maintenant, les autorités commencent à le surveiller de près ... Procès et condamnations suivent ...

Le 9 juillet 1914, HANSI est condamné à un an de prison ferme pour « préparation d'une entreprise de haute trahison ...

Les anciennes portes de St-Hippolyte

Relation de Philippe HEYBERGER (né en 1836)

Jadis, St-Hippolyte était une forteresse et avait deux portes, la Porte du Haut et la Porte du Bas. En 1862, la Porte du Haut fut démolie par l'Entrepreneur Witzig. Ma maison faisant partie de la Porte, la partie sud, où j'avais un magasin de farine et d'épicerie, fut ouverte pendant 14 jours, de sorte que je dus y mettre un rideau et y passer la nuit. J'avais près de moi un chien fidèle pour la garde. Je n'ai pas pu dormir beaucoup, car chaque passage nous réveillait.

Alors, en 1863, j'ai construit la maison le long de la rue, sur l'emplacement que formait le fossé de la ville. Ce fossé était établi tout le long des remparts et les propriétaires de maisons n'avaient pas le droit d'y mettre des portes ou des fenêtres, sauf à trois mètres du sol.

Lorsque les Portes n'existèrent plus, il fut cédé à chaque propriétaire voisin, une parcelle de terre du fossé de la ville, à deux francs le mètre. Il existait également des tours dont certains sont encore là. Aux remparts, près du jardin de l'hôpital, on voit encore des ouvertures qui servaient au tir avec des flèches. A la place où se trouve maintenant la Chapelle de l'hôpital, se trouvait jadis la remise à bois de la commune. A côté se dressait une maisonnette, comme d'ailleurs à la Porte du Bas, dans laquelle on rangeait les outils que les habitants de la commune utilisaient à tour de rôle pour l'exécution des travaux de corvée. Les citoyens devaient également se présenter à tour de rôle au poste de garde, car il n'y avait que deux gardiens, payés 100 F l'année. Ces derniers devaient, l'un avant minuit, l'autre après minuit, annoncer les heures par ce qui suit : « Ecoutez ce que je veux vous dire : la cloche a sonné 10 heures. Eteignez feu et lumière ! Que Dieu et Marie vous gardent ! ». Et puis, à 4 heures du matin : « Ecoutez ce que je veux vous dire : la cloche a sonné 4 heures ! Levez-vous, au nom de Jésus-Christ ! Le jour le plus clair est arrivé. Le jour plus clair que Dieu nous donna. Qu'il donne à tous une bonne journée ! ».

En 1862, le Parc Public (Herrengarten) qui avait été avant un dépôt d'ordures, fut aménagé par Mr. le Maire Walter. En 1898, la Place des Charpentiers (Zimmerplatz) qui avait aussi servi de dépôt d'ordures, fut aménagée par Mr. le Maire Chevroton qui en fit un terrain d'exercice pour les pompiers.

excitation à la révolte et insultes envers les institutions et les gendarmes ... ». Son avocat obtient son élargissement provisoire pour lui permettre d'aller chercher quelques affaires chez lui. HANSI en profite pour passer en Suisse, filer Outre-Vosges et se réfugier à GERARDMER et, le 1^{er} août 1914, il s'engage au 152^{ème} Régiment d'Infanterie, en qualité de simple soldat. Il y fera fonction d'interprète.

Le 23 septembre 1914, HANSI est affecté à l'Etat-Major, en qualité d'adjudant et en 1915 au service de la propagande aérienne de PARIS. C'est là qu'il eut l'idée géniale des tracts de contre-propagande lancés par avions au-dessus de lignes ennemies : 100.000 tracts tous les jours « rédigés avec une extraordinaire habileté », selon un officier supérieur allemand ! HANSI rend des services si importants qu'il fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur dès 1915 et termina la guerre comme lieutenant. Le 18 novembre 1918, il entra à COLMAR, à la tête de la première section du 127^{ème} d'Infanterie, vêtu de l'uniforme du 15.2.

En 1923, HANSI devint conservateur du Musée des Unterlinden, où il se dépensa sans compter. Illustre au plan national, il est reçu membre correspondant de l'Institut à l'Académie des Beaux-Arts.

Lorsqu'éclate la deuxième guerre mondiale, il juge prudent de se replier à AGEN. Mais la Gestapo l'y retrouve, l'abat et le laisse pour mort. Mais HANSI se remet de ses blessures et peut se réfugier en Suisse, à LAUSANNE.

Il revient à COLMAR en 1946. Citoyen d'honneur de la ville, Commandeur de la Légion d'Honneur, il meurt le 13 juin 1951. Il est enterré au cimetière de COLMAR où l'ont accompagné les Diabes Rouges du 15.2. Sept mille enfants alsaciens ont formé une haie tricolore sur le parcours !

Le lendemain de ses funérailles gigantesques, la Ville de COLMAR a dédié à HANSI un square proche de son domicile.

Ad. NOBEL

Joseph KNITTEL

Souvenirs de jadis

Les plus âgés de nos concitoyens se souviennent certainement de Joseph KNITTEL - le KNITTEL Seppl - décédé le 28 janvier 1950. Il reste pour eux un des personnages caractéristiques de la commune, bien connu pour son humour indestructible et son permanent esprit d'entraide. Il ne fut pas connu seulement comme vigneron exemplaire qui sut créer par son zèle et son énergie un vignoble exemplaire au lieudit « Kritzel », mais sut agrémenter sa vie par une participation très active à la Chorale Ste-Cécile, à la Société de Musique. Il fut un poète apprécié, il fut un historien local qui tint à faire connaître à tous bien des connaissances sur notre passé.

Le départ de KNITTEL Seppl, à 68 ans, après une pernicieuse maladie, fut douloureusement ressenti par toute la commune. Cet homme travailleur, toujours souriant, toujours serviable, à l'âme de poète, plein de solides connaissances sur notre histoire, mérite de ne pas être oublié ! Son souvenir reste vivant chez les anciens et les jeunes ont tout intérêt à savoir que parmi leurs ancêtres, il en fut qui sortait du commun ...

Joseph KNITTEL demeurant au 16 de la Rue du Collège, occupé maintenant par Mr. Albert MEYER et sa famille. Celui-ci entreprit en 1986 la démolition de sa vieille grange pour la remplacer par une construction neuve et, dans la vieille bâtisse, il fit dans les murs une trouvaille des plus intéressantes : un bocal en verre ! et dans ce bocal, un document rédigé par Joseph KNITTEL le 19 janvier 1928 !

Il y était dit que Joseph KNITTEL, fils et Françoise HERZ , mariés le 16 mars 1907 avaient entrepris à ce moment la construction d'un hangar, d'une écurie et d'un grenier à foin et des renseignements fort intéressants sont donnés sur les prix des matériaux et les salaires du temps. On avait payé 450 F pour du bois provenant d'une maison en démolition, 350 F pour du bois venu du district « Kalbling » (transport compris). Les tuiles avaient coûté 70 F le cent, les briques 140 F le mille. Le salaire journalier du maçon s'élevait à 25 F, celui du charpentier à 35 F. Et Joseph KNITTEL ajoute : « Toute la construction est revenue à 4500 F, totalement payés par la vendange effectuée sur 3 « Acker » de vignes (l' »Acker « = 20 ares) qui ont donné 55 « Ohmen » (l' »ohm « = 50 litres) à 110 F l' »ohm ». Et il termine ainsi : « J'écris ceci pour permettre, si possible, à la postérité un regard dans le temps actuel et je prie celui qui trouvera ces lignes de continuer à les garder, pour le cas où l'écrit devrait rester des siècles. Que le Bon Dieu protège, sauvegarde et préserve cette maison du malheur, incendie et de tout revers. Joseph KNITTEL, Françoise HERZ. »

Mr. Albert MEYER a naturellement donné suite au voeu de Joseph KNITTEL et remis le document « en place » dans la nouvelle construction. Il se garde d'effacer, sous l'escalier de l'ancienne cave, des inscriptions à la craie que le KNITTEL Seppl y a mises lors des vendanges des années avant son départ de ce monde !



Joseph KNITTEL

Ich schreibe dieses nieder um wenn
möglich der Nachwelt einen Ein-
blick in gegenwärtige Zeit zu
gestatten. Und bitte den Auffinder
dieser Zeilen zur weiteren Aufbewahrung
falls das christliche Jahrhundert liegen
sollte.

Der liebe Gott beschütze, beschirme
und behüte dieses Haus, vor Unglück
Brand in jedem Ungemach.

Joseph Knittel, Françoise e.
Gertz

LE CHEMIN DE FER A SAINT-HIPPOLYTE

Pendant de très nombreuses années, St-Hippolyte avait sa gare où l'on pouvait prendre le train pour Ribeauvillé, Colmar, Sélestat, Strasbourg, Paris, Lyon son guichet où l'on pouvait se faire délivrer un ticket, sa salle d'attente, même une salle de réception pour les visites de grands personnages, son quai. D'apparence modeste avant 1900, elle fut construite en pierres de grès taillées lors de la restauration du Haut-Koenigsbourg afin de présenter un aspect solide, élégant, accueillant à l'empereur Guillaume II, quand ce personnage important et sa suite venaient rendre visite au Château... Aujourd'hui la gare de St-Hippolyte ne provoque, par son aspect, qu'une immense tristesse ! Ses murs témoignent encore de la splendeur de jadis ! Mais les portes, depuis des années, sont enfoncées, détruites, les battants de fenêtres n'ont plus que des restes de carreaux ou plus de carreaux du tout, à l'intérieur, des débris de toutes sortes jonchent les planchers de ce qui fut salle d'attente, salle de réception, des ouvertures béantes, obscures indiquent les descentes dans le sous-sol, les ronces envahissent les alentours ... Le bâtiment est mort ...

Et pourtant, depuis que cracha, fuma, gronda le premier train à cet endroit, quelle longue histoire pleine de vie, d'émotion, de gloire même quand Sa Majesté Impériale y descendait de son train spécial !

Tout commença en 1839 ...

Cette année-là, le 8 mai, le Conseil Municipal de St-Hippolyte décida de vendre deux portions de terrain d'une contenance de 5,60 ares que la commune possédait dans le canton dit « Hintergaerten » à Messieurs KOEHLIN, industriels à Mulhouse. Ce terrain fut cédé pour 398,30 F (70 F l'are). Il était destiné à être occupé par le chemin de fer de Strasbourg à Bâle dont Messieurs KOEHLIN étaient concessionnaires. La commune leur vendit les pierres qui devaient servir de support aux rails du train, pierres qui furent prises dans la montagne proche.

Naturellement, il fallait aussi une « station », une gare, dit-on maintenant ! Celle-ci fut érigée là où le « chemin de fer » coupait celui qui menait au Ried depuis des siècles.

La ligne Strasbourg-Bâle fut inaugurée les 19 et 20 septembre 1841. C'est en 1839 que Messieurs KOEHLIN avaient acquis les terrains nécessaires à leur entreprise. Les nombreux travaux (tracés, installation des remblais, pose des rails, construction des « stations », pose des barrières dans les campagnes, etc. avaient donc été effectués en deux ans, à main d'hommes. (Nous sommes quelque peu confus, nous, avec nos machines si parfaites, si puissantes...).

De Strasbourg à Bâle, le train devait s'arrêter à 28 stations et, malgré tout, les 140 kilomètres étaient dévorés en 4 heures 30 minutes, à une vitesse qui atteignait parfois 40 kilomètres à l'heure ! (100 ans avant, la diligence mettait trois jours, parfois quatre, selon le temps qu'il faisait ! sans parler des voyageurs à pied ou à cheval !

D'après une très ancienne gravure, peut-être de la période 841-42, la station de St-Hippolyte était un petit bâtiment à étage. La longueur ne devait pas dépasser 7 à 8 mètres (3 fenêtres), sur à peine 3 à 4 mètres de large (pas de fenêtre). Il s'agissait sans doute de la maison d'habitation du « chef de gare ». Cette maison était complétée par une maisonnette plus petite, plus basse où se trouvait probablement le guichet et la salle d'attente. Le tout était entouré d'une barrière en bois. Une autre barrière en bois (d'un seul côté de la voie ferrée) fermait la route aux moments du passage d'un train. Juste de l'autre côté, se dressait une baraque minuscule, peut-être le refuge du garde barrière, puis le train traversait l'Eckenbach, sur un petit pont. On remarque sur la gravure qu'une barrière de protection longeait la voie, vers le nord et vers le sud, de part et d'autre de celle-ci s'étendant champs et prairies. (la gravure est une reproduction d'un dessin « d'après nature par E. Simon, Fils et Th. Muller de Strasbourg, vue prise par derrière la station de St-Hippolyte).

Le garde barrière dont il est question ci-dessus (il s'appelait Wodling) était domicilié à Guémar, d'où il venait chaque matin pour s'en retourner le soir (les premiers trains ne roulant sûrement pas la nuit). En 1845, le Conseil Municipal lui vendit 6 ares de terrain au canton « Hintergaerten » pour y construire une maison et y établir un jardin (peut-être s'agit-il de la petite maison encore habitée aujourd'hui, située de l'autre côté de la barrière maintenant condamnée).

Cette barrière de jadis ne devait pas seulement empêcher piétons et attelages divers de s'engager sur la voie ferrée au moment où un train devait passer. Après la rentrée du regain de la Gemeinmark (Ried), les bêtes y étaient mises en pâturage ; soir et matin, les vaches à traire faisaient le trajet du Ried à St-Hippolyte et la barrière permettait d'éviter des accidents sérieux. Hélas ! si les bêtes se trouvaient devant la barrière fermée, elles ne manquaient pas de s'en donner à cœur joie sur les terres voisines, malgré les coups de bâton (et probablement les jurons) du vacher et les aboiements des chiens. Les plaintes des propriétaires lésés affluèrent à la mairie ! En 1849, le Conseil Municipal décida de défricher un bois voisin (de chaque côté de la ligne de chemin de fer) où les vaches étaient regroupées aux moments critiques !

Philippe HEYBERGER, né en 1836 à St-Hippolyte, raconte dans ses mémoires qu'en 1844 il a roulé pour la première fois en chemin de fer pour aller à Sélestat. « Les wagons étaient encore ouverts, dit-il, de sorte que, par suite de la vitesse vertigineuse (40 km/h) on recevait des petits cailloux dans la figure ... ». Le *Journal Historique de l'Alsace* édité en 1980 par le journal *L'Alsace* donne la description du train qui comprenait : une locomotive (le conducteur étant debout à l'arrière, à l'aire libre) un tender avec quelques sacs de charbon, des wagons de 1^{ère} classe (berlines fermées munies de ressorts) pour lesquels le prix du voyage était de 10 centimes au kilomètre, des wagons de 2^{ème} classe (chairs à bancs découverts, 7,50 centimes au kilomètre), et des wagons de 3^{ème} classe (wagons ordinaires, complètement ouverts, 5 centimes au kilomètre) dans lesquels le petit Philippe a fait son premier voyage, ce qui explique les petits cailloux qu'il recevait dans la figure (sans doute des parcelles de charbon rejetées par la locomotive !).

Ajoutons, pour la petite histoire que, dès 1843, à cause des wagons ouverts qui se déplaçaient à une si incroyable vitesse, les médecins constatèrent une forte augmentation des maladies de la gorge et des poumons et exigèrent la mise

en servie de wagons fermés pour tous les voyageurs. Par ailleurs, les opposants ne manquèrent pas et il semble que c'est dans la région de Sélestat que ce fut le plus virulent ! (Peut-être aussi à St-Hippolyte). Des manifestations violentes y furent organisées, frisant souvent l'émeute ... et pourquoi ? Les champs et les vignes situés de part et d'autre de la voie ferrée seraient perdus pour l'agriculture du fait de la pollution des terres par les fumées des locomotives ; les prés seraient noircis par les retombées de suie et le lait des vaches deviendrait noirâtre ! Sans compter la frayeur causée aux chevaux de labour par le passage de trains perturbant gravement les travaux des champs ...

Mais toutes ces oppositions ne changèrent rien au déroulement de la « bataille du rail » ! La hantise de la vitesse occupait déjà les esprits. Ne prédisait-on pas, en 1843, déjà, qu'en 1900, une machine ailée dévorerait l'espace (de Strasbourg à Bâle), s'il plaît à Dieu, en 90 secondes...

Il faut croire qu'avec le temps la méfiance à l'égard du chemin de fer se dissipa ! Les habitants de St-Hippolyte et de toutes les communes voisines comprirent que les lointains déplacements à pied étaient tout de même bien remplaçables par le voyage plus rapide à Ribeauvillé, Sélestat, Colmar ... Mais d'ici, il y avait tout de même les deux kilomètres jusqu'à la gare. Et un jour, un vent de perfectionnement souffla sur St-Hippolyte. Non seulement on installa en ville un bureau de poste muni d'un appareil télégraphique (Fernschreibmaschine) mais, le 15 décembre 1872, le Conseil Municipal décida de participer à l'instauration d'un omnibus (voiture tirée par un cheval) de la ville à la gare. La commune donna 700 Francs par an ; chaque passager devait payer 0,25 F.

En 1900, il fut question d'un train électrique reliant Sélestat au Haut-Koenigsbourg, en passant par Kintzheim, Orschwiller, St-Hippolyte. L'éclairage électrique étant installé dans la commune en 1905 (courant fourni par la Société d'Electricité du Moulin de la Chapelle, Sélestat), on décida de profiter de l'occasion et, le 13 octobre 1905, le Conseil envisage la création d'un train électrique St-Hippolyte-gare, « beaucoup dans l'intérêt des touristes », est-il dit. Mais, le 13 juin 1906, une dépense de 993 marks étant à régler pour les travaux préliminaires, plusieurs conseillers attaquèrent violemment le Maire et leurs collègues favorables au projet. Sans doute en est-on resté là et le train électrique n'a jamais été réalisé.

Mentionnons pourtant qu'en 1904, un terrain de près de 9 ares est vendu à proximité de la gare à Mr. Georges BLEGER pour la construction d'un restaurant.

En 1922, un service d'autobus, effectué pendant un certain temps par M. Paul BIECHER, est confié à une entreprise de Colmar (subvention de la commune : 5000 F par an, quatre voyages sont prévus par jour, prix du voyage par personne : 1 F).

Et puis l'augmentation du nombre des vélos, des motos, des automobiles a rendu inutile ce service. Un jour ce fut le tour du bâtiment de la gare (construit en 1903) et, maintenant, les trains ne s'arrêtent plus ... et ceux qui passent sont bien peu occupés.

Ad. NOBEL

(d'après le registre des délibérations du
Conseil Municipal et le Journal Historique
d'Alsace).

INFOS PRATIQUES ...

OBJETS TROUVES

- Une montre
 - Des clés
 - Un foulard dame
 - Un bandeau vert enfant
 - Un porte-monnaie
 - Une écharpe
- Une casquette enfant
 - Des lunettes de soleil
 - Un appareil photo
 - Une broche
 - Une boucle d'oreille

VACANCES SCOLAIRES

Zone B

Du Vendredi 11 avril au Mercredi 23 avril inclus

Du Samedi 28 juin après les cours au 31 août.

RECOLTE DE VINS 1996

APPELLATION ALSACE	SUPERFICIE TOTALE	VOLUME TOTAL
Chasselas	330,83 a	302,74 hl
Sylvaner	4 141,59 a	3 335,55 hl
Pinot Blanc / Aux.	2 385,96 a	2 572,59 hl
Edelzwicker	302,21 a	495,10 hl
Riesling	5 808,23 a	5 615,32 hl
Tokay pinot gris	2 926,83 a	2 799,91 hl
Muscat	715,35 a	732,92 hl
Gewurztraminer	4 041,00 a	2 021,47 hl
Pinot noir	2 40,02 a	2 371,10 hl
TOTAL ALSACE	23 292,02 a	20 246,70 hl

APPELLATION CREMANT	SUPERFICIE TOTALE	VOLUME TOTAL
Pinot Blanc/Aux.	1 565,63 a	1 373,26 hl
Riesling	226,72 a	184,77 hl
Pinot gris	420,22 a	380,28 hl
Pinot noir	217,64 a	193,41 hl
Chardonnay	89,11 a	87,67 hl
TOTAL CREMANT	2 519,32 a	2 219,39 hl

Ouverture de la déchetterie (Rue Kleinformst) :

La déchetterie sera ouverte les samedis (entre 16 h et 17 h) pour l'accueil des déchets verts, uniquement sur rendez-vous pris au secrétariat de mairie.

Il est rappelé, qu'à cette occasion, les huiles minérales et végétales pourront également y être déposées.

Ramassage des ordures ménagères : organisation des rattrapages 1997

- ° **Lundi 19 mai (Lundi de Pentecôte) : rattrapé le mardi 20 mai.**
- ° **Lundi 14 juillet (fête nationale) : rattrapé le mardi 15 juillet.**

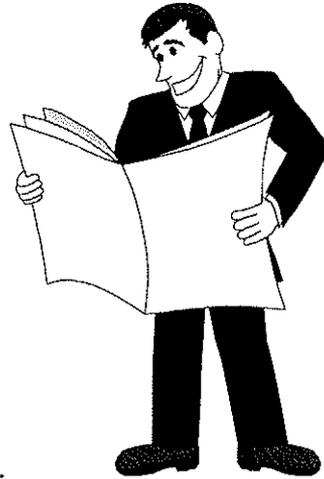
Informations CRAV

La CRAV a mis en place une structure d'écoute en faveur des personnes en situation de veuvage.

Dans des circonstances pénibles, ces personnes doivent en effet faire face à de nombreuses démarches auprès d'organismes multiples pour connaître et faire valoir leurs droits.

Pour inciter les personnes concernées à établir ce contact important, un numéro spécifique CRAV a été mis en place :

Du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h 20, en composant le 08.03.05.42.09., l'appel aboutit à une structure d'écoute, implantée au siège de la CRAV.



NOUVELLES BREVES ...

Vos rendez-vous avec le bibliobus :

11 MARS	09 SEPTEMBRE
08 AVRIL	14 OCTOBRE
13 MAI	09 DECEMBRE
10 JUIN	Devant le Crédit Agricole, de 14 h 30 à 18 h 30.

Permanences de la Mutualité Sociale Agricole à la Mairie de Ribeauvillé :

25 mars	23 septembre
22 avril	28 octobre
27 mai	25 novembre
24 juin	23 décembre
22 juillet	de 14 h à 15 h.

Consultations médicales d'appareillage :

COLMAR (Cité administrative - Immeuble Tour - Chambre 9)
Prendre RV par téléphone au 03.89.24.83.22.

14 mars	8 et 29 août
4 et 25 avril	12 et 26 septembre
16 et 30 mai	10 et 24 octobre
13 et 27 juin	7 et 28 novembre
1 et 25 juillet	12 décembre

Opération « Prends ton avenir en main » :

A l'initiative du CAHR, le Conseil Général du Haut-Rhin a lancé un programme d'information des jeunes sur l'orientation (collégiens et lycéens) et sur l'entreprise (étudiants de l'Université de Haute-Alsace).

Un calendrier a été édité regroupant le plus grand nombre possible de manifestations à destination des jeunes, consacrées à l'information sur les métiers, les filières de formation, les établissements spécialisés (automobile, agronomie, audio-visuel) ou encore l'enseignement supérieur.

Rendez-Vous

Pour qui

Quand

Journée des carrières Nouveau Parc des Exposition - Mulhouse	1 ^{re} et Terminales	25 janvier 1997
Quinzaine des lycées et du CFA District de Colmar	Réservé aux élèves du district	du 27 janvier au 7 février 1997
Journées des universités Palais des Congrès de Strasbourg - Place de Bordeaux - Wacken	1 ^{re} et Terminales	31 janvier et 1 ^{er} février 1997
Lycée Kirschleger 8 rue du Dr Heid à Munster	Cinéma - Audio-visuel Autres options Tout public	5 février 1997 de 9h à 17h 8 février 1997 de 8h30 à 12h
Rencontres avec l'apprentissage industriel CAP, BEP, Bac Pro industriels 1a, rue des Papeteries à Colmar	3 ^e , BEP, 2 nd e et 1 ^{re} STI	8 février 1997 de 9h à 15h ou sur RDV 03 89 41 11 79
MUBA - découverte des métiers Bâle - CH	Tout public	du 28 février au 9 mars 1997
Lycée professionnel industriel et commercial 1 rue de la Cure à Altkirch	Tout public	1 ^{er} mars 1997
Réunion parents-proviseurs - Lycée Jean-Jacques Henner 20 rue de Hirtzbach à Altkirch	Parents d'élèves de 3 ^e du sundgau	7 mars 1997
Lycée économique et hôtelier - Storck Rue Jules Ferry à Guebwiller	3 ^e et BEP	8 mars 1997
Lycée Alfred Kastler 5 rue Luspel à Guebwiller	3 ^e et lycéens	8 mars 1997
Portes ouvertes à l'IIUT 34 rue du Grillenbreit à Colmar	toutes infos sur 3616 CANDIDUT Lycéens	8 mars de 9h à 17h
Rencontres avec l'apprentissage artisanal 12 rue d'Alsace à Mulhouse	4 ^e , 3 ^e et BEP	8 mars 1997
Quinzaine des lycées et des CFA district de Mulhouse et Altkirch	Réservé aux élèves du district	du 8 au 22 mars 1997
Rencontres avec l'apprentissage industriel CAP, BEP, Bac Pro industriels 22 rue de Provence à Mulhouse - bus n° 2, 6, 11	3 ^e , BEP, 2 nd e et 1 ^{re} STI	12 mars 1997 de 9h à 12h et de 13h30 à 17 h 15 mars 1997 de 9h à 15h ou sur RDV 03 89 61 93 80
Lycée Charles de Gaulle - mécanique / électronique 14 rue de Ruelisheim à Pulversheim	3 ^e et BEP	14 mars 1997 de 14h à 19h
Portes ouvertes - forum des arts et du vin Lycée agricole et CFA - 8 aux remparts à Rouffach	3 ^e et lycéens	15 mars 1997 ou sur RDV 03 89 78 73 00
Bourse pour l'apprentissage et l'alternance CCI-SAM centre d'échanges internationaux - 12 rue du 17 novembre à Mulhouse	4 ^e et 3 ^e	19 mars 1997 de 9h à 12h et de 14h à 17h
Portes ouvertes - Lycée Don Bosco 60 rue d'Ensisheim à Wittenheim	3 ^e et BEP	19 mars 1997
Forum des entreprises - Mairie Rue Théo Bachmann à Saint-Louis	3 ^e et lycéens	19 au 23 mars 1997
Rencontres avec l'apprentissage industriel CAP, BEP, Bac Pro industriels LEPP Schlumberger - 8 rue du stade à Guebwiller	3 ^e , BEP, 2 nd e et 1 ^{re} STI	19 mars 1997 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h 22 mars 1997 de 9h à 15h ou sur RDV 03 89 74 32 02
Lycée Ettore Bugatti-Automobile 8 rue des Jonquilles à Illzach	Restauration sur place Tout public	22 mars 1997 de 10h à 16h
Lycée Louis Armand - mécanique, électronique, électrotechnique, procédés industriels - 3 bd des Nations à Mulhouse	Tout public	22 mars 1997 de 9h à 16h
Rencontres avec l'apprentissage CFA Centre Alsace - Commerce, artisanat, industrie - 2 rue des Papeteries à Colmar	Tout public	22 mars 1997
Lycée Amélie Zurcher 30 rue Mermoz à Wittelsheim	3 ^e et tout public	22 mars 1997
Bourse aux contrats en alternance Villa Burrus à Ste Croix aux Mines	3 ^e et tout public	3 avril 1997
Salon Formation Emploi Parc des Expositions à Colmar	Tout public	4 et 5 avril 1997
Rencontres avec l'apprentissage industriel - CAP, BEP, Bac Pro industriels 1a rue des Papeteries à Colmar	3 ^e , BEP, 2 nd e et 1 ^{re} STI	9 avril 1997 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ou sur RDV 03 89 41 11 79

TERRE DES HOMMES nous prie d'insérer ...

Des déchetteries à l'aide humanitaire

Une déchetterie est aussi un « DECHETS-TRI », un lieu où par un geste citoyen et responsable nous trions nos déchets pour sauvegarder notre environnement. Aujourd'hui, nous sommes responsables du cadre de vie dont nos enfants hériteront demain.

Avec l'autorisation des Présidents des SIVOM et des Districts, des maires des communes concernées, avec le concours des sociétés gestionnaires des déchetteries, de certains super-marchés, *Terre des Hommes* a mis en place 70 containers spécialisés dans la collecte de vêtements, textiles, chaussures usagés et propres sur une cinquantaine d'emplacements dans le Haut-Rhin depuis la région frontalière et le Sundgau, en passant par Mulhouse et sa banlieue pour terminer à Colmar, le vignoble et le Ried.

Des bénévoles de *Terre des Hommes*, hiver comme été, en camionnette, vont de container en container pour collecter cinq jours par semaine ces habits, en sacs ou en vrac, pour les entreposer au centre de stockage de Mulhouse.

Que deviennent vos vêtements et chaussures collectés ?

Certains sont vendus dans les deux locaux de vente de *Terre des Hommes* à Mulhouse et à Wittelsheim, à petits prix, à des personnes nécessiteuses. L'essentiel est acheté par une entreprise de recyclage et d'insertion locale créant ainsi des emplois stables chez nous.

Après un tri manuel, sur 100 kg classés :

- 35 kg seront réutilisés en l'état et remis sur le marché de la friperie,
- 25 kg sont des pièces de coton hors usage et revendues pour être transformées en chiffons d'essuyage industriel,
- 10 kg sont des vêtements en fibres synthétiques achetés par d'autres industries pour être transformés en isolation, bourre à usages divers après effilochage,
- 10 kg de lainage retourneront à l'état de fils et seront réemployés dans la fabrication d'habits neufs, de moquette pure laine, etc,
- 10 kg de pièces ne répondant à aucun des critères ci-dessus trouveront un usage dans la filière papier pour le recyclage du carton et dérivés,
- 10 kg seront détruits par incinération par faute de repreneur.

Que faisons-nous de l'argent de cette récupération ?

Terre des Hommes investit la totalité du bénéfice de la vente de cette récupération de nos surplus vestimentaires dans l'aide humanitaire en finançant des projets de développement dans les pays du tiers-monde, notamment au Mali, Bangladesh, Inde et Madagascar.

Guamina, une organisation non gouvernementale du Mali, un des pays les plus pauvres de l'Afrique francophone, grâce à une bonne connaissance des besoins des habitants, avait des projets mais manquait de moyens financiers. La mise en synergie de *Terre des Hommes*, de Guamina et du Conseil Général du Haut-Rhin a abouti à la mise en œuvre d'un programme de santé, de scolarisation des enfants et de formation professionnelle dans 45 villages autour de la ville de Sikasso dans le sud du Mali. 30.000 personnes sont concernées par le projet.

Quand la mortalité infantile est de 12 %, la construction d'un centre de soins avec une maternité, la formation du personnel soignant, la diffusion d'informations de protection maternelle et infantile, sont une réponse à cette situation.

Quand il y a un médecin pour 82.000 habitants, quand l'espérance de vie est de 45 ans, la mise en place d'une pharmacie communautaire avec dépôt de médicaments de première urgence est un équipement médical certes sommaire mais très utile.

Quand la scolarisation dans cette région est inférieure à 20 % , la construction de trois écoles de six classes chacune est un préalable pour pouvoir sensibiliser les parents d'enfants non scolarisés.

La construction du centre de soins et des trois écoles sera réalisée avec la participation de tous les villageois, car ils considèrent que ce seront leurs écoles et leur centre de soins. Les villageois prendront également en charge les salaires des enseignants.

Quand la main d'œuvre qualifiée fait défaut, la formation d'apprentis et des cours de gestion pour les artisans déjà installés sont une réponse digne et efficace au problème de l'immigration.

*En remettant vos vêtements dans les petits containers Terre des Hommes, vous contribuez à aider les gens d'ici et du tiers-monde. Pour tout renseignement :
Tél. 03.89.52.18.21.*

**AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR
LA RESTAURATION DES MAISONS ANCIENNES**

Soucieux de favoriser la conservation et la mise en valeur des bâtiments anciens typiques de l'architecture alsacienne, qui constituent une des richesses du Haut-Rhin et qui contribuent à son originalité, le Conseil Général a décidé d'accorder une aide financière aux propriétaires de maisons, édifiées avant 1900 et présentant un caractère remarquable.

NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

- . réfection de la toiture en tuiles plates terre cuite traditionnelles (à l'exclusion de la tuile mécanique plate à emboîtement) ;
- . mise au jour et restauration du colombage sous crépi ;
- . réfection des façades (piquage du crépi et travaux d'enduit) ;
- . les travaux connexes à ces interventions : restauration de la charpente, travaux de zinguerie, menuiserie extérieure en bois (fenêtres à petits bois, volets en bois plein à deux barres et sans écharpes).

Ne sont pas pris en considération :

- . les travaux de strict entretien : simple remise en peinture des façades ou des menuiseries, réfection partielle des enduits sans piquage complet des façades, remaniement de la charpente ou de la zinguerie sans réfection de la couverture ;
- . les transformations, reconstructions, extensions neuves, les surélévations, les créations d'ouvertures en façades ou en toiture (lucarnes) ;
- . les aménagements extérieurs : le pavage des cours, les clôtures ou les aménagements paysagers, ainsi que les accessoires commerciaux (vitrines et enseignes).

L'aide du Conseil Général varie de 5 à 25 % du montant total des travaux subventionnables, en fonction de l'intérêt architectural et historique de la maison, de la qualité des travaux, de la situation financière des pétitionnaires. Une quote-part de 5 % est sollicitée par le Conseil Général en faveur des propriétaires, auprès des communes ayant une note PHI inférieure à 40. En cas de refus, l'aide départementale est limitée à 5 %. Les communes les plus modestes (note PHI égale ou supérieure à 40), ne sont pas sollicitées.

LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION : à présenter avant le début des travaux

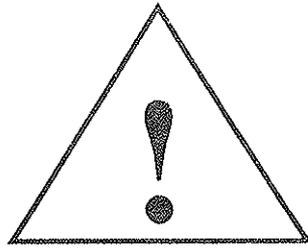
- . une lettre de demande de subvention adressée au Président du Conseil Général ;
- . les devis descriptifs et estimatifs des travaux envisagés (en double exemplaire) ; le passage sur place de l'architecte-conseil départemental, ou au moins un entretien entre le propriétaire et l'architecte, est nécessaire avant l'engagement des travaux ;
- . un plan de situation de la maison ;
- . une notice historique : date de construction de la maison, si elle est connue (en double exemplaire) ;
- . des prises de vues (diapositives de préférence) de la maison avant travaux ;
- . une copie de l'avis d'imposition sur le revenu du propriétaire (dernier exercice) ;
- . la copie du permis de construire ou de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France (immeubles situés en sites et secteurs sauvegardés) ;
- . la profession, le numéro de téléphone.

Travaux réalisés en régie personnelle : les devis sont remplacés par un descriptif détaillé des travaux envisagés par le propriétaire, qui présentera en fin d'opération le mémoire des factures d'achats de matériaux et des heures de régie personnelle, comptabilisées et classées par poste de travail.

ADRESSE D'EXPEDITION DU DOSSIER

Monsieur le Président du Conseil Général
Direction de la Culture et du Patrimoine
Hôtel du Département
BP 351 - 68006 COLMAR CEDEX

(TEL. : 89.22.67.94 - FAX : 89.41.45.38)



Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité, et obtenu, un permis de construire qui fait de vous, même si c'est à titre occasionnel, un maître d'ouvrage.

Cette qualité vous confère une responsabilité dans la lutte contre le travail clandestin.

Il vous incombe de ne faire appel qu'à des entreprises dont vous aurez vérifié qu'elles sont régulièrement déclarées auprès de la Chambre des Métiers ou de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Si tel n'était pas le cas, même à votre insu, vous prendriez le risque, en plus de ne pas bénéficier de la garantie décennale, d'être inquiété sur le plan pénal et d'être rendu solidaire des dettes sociales d'une entreprise non déclarée et défailante.

☞ *Pour tout renseignement complémentaire*

contactez la Chambre des Métiers d'Alsace

- section de Colmar

☎ 03 89 20 84 61 ou 03 89 20 84 60

- section de Mulhouse

☎ 03 89 46 89 16 ou 03 89 46 89 19

Vous êtes un consommateur avisé. En règle générale, vos relations avec les professionnels (commerçants, artisans, prestataires de service) sont bonnes.

Essayez pourtant d'imaginer la situation suivante :

- on refuse de vous réparer un appareil sous garantie ;
- on vous livre un meuble ne correspondant pas à votre commande ;
- un vêtement est endommagé lors d'un nettoyage ;
- vous ne recevez pas un article commandé et payé ;
- des travaux réalisés chez vous sont mal effectués ou non terminés.

Il est possible de régler rapidement et gratuitement ces petits litiges de consommation.

Un arrangement amiable

► En contactant vous-même le professionnel

Rencontrez le professionnel concerné, essayez de trouver un terrain d'entente.

En cas d'échec d'une démarche orale, confirmez votre tentative par écrit et conservez vos doubles de courriers.

Si vous connaissez une association de consommateurs, joignez-la.

► En saisissant directement le conciliateur

Le conciliateur est un auxiliaire bénévole de la justice, nommé par le président de la Cour d'appel : à la demande des parties, il peut notamment intervenir dans un litige opposant un consommateur à un professionnel afin de trouver une solution à leur différend, **en dehors de toute procédure judiciaire.**

Pour vous procurer la liste des conciliateurs de votre département, adressez-vous à votre mairie ou au tribunal d'instance de votre domicile.

Après avoir entendu les parties, et en cas d'accord, le conciliateur dresse un constat signé par les intéressés, auquel le juge peut donner force exécutoire.

► En écrivant à la Boîte postale 5000

C'est une adresse unique à laquelle les consommateurs peuvent transmettre leurs réclamations : litiges contractuels, plaintes contre les pratiques irrégulières.

La Boîte postale 5000 regroupe autour de chaque direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes qui en assure le secrétariat des associations de consommateurs et des syndicats professionnels.

Présentez votre litige par écrit et joignez les copies de tous les documents utiles (devis, bons de commande, publicités, factures, courriers échangés, etc.).

Les dossiers sont orientés vers les organismes compétents pour les traiter :

- une administration lorsque l'application d'une réglementation est en cause (publicité mensongère, vente à crédit, tromperie) ;
- une organisation professionnelle ou une association de consommateurs lorsqu'il s'agit d'un litige contractuel (livraison non conforme, réparation mal effectuée, etc.).

Cet organisme interviendra directement en votre nom auprès du professionnel pour rechercher une solution amiable au conflit et vous serez informé du résultat de ses démarches.

Cette procédure est gratuite. Écrivez à Boîte postale 5000 (à l'adresse du chef-lieu de votre département suivie du code postal).

► Avec l'appui de la justice, la conciliation judiciaire

Il s'agit de la procédure de la tentative préalable de conciliation devant le juge d'instance. L'objectif est de trouver un accord entre deux parties qui le souhaitent, et d'éviter un procès.

Cette action concerne les litiges de moins de 30 000 F. Son coût est gratuit puisque ni avocat ni huissier n'intervient.

Le tribunal d'instance est compétent. Vous avez le choix entre celui de votre domicile et celui du magasin (ou de l'entreprise à l'origine du litige).

- Vous pouvez déposer une demande au greffe (secrétariat) du tribunal que vous aurez choisi, oralement ou par lettre simple.

Indiquez vos coordonnées (nom, prénom, adresse), la nature du litige et vos prétentions (c'est-à-dire ce que vous souhaitez obtenir : remboursement, livraison, remise en état, etc.) et les coordonnées de l'autre partie.

Fournissez les copies des documents que vous possédez.

• **Le juge ainsi saisi peut, soit mener lui-même la tentative préalable de conciliation, soit, avec l'accord des parties, faire appel à un conciliateur (voir page 2) ou encore à un médiateur.**

Le médiateur est une tierce personne désignée par le juge pour entendre les parties et confronter leurs points de vue.

Dans tous les cas, vous serez convoqué avec votre adversaire pour tenter de vous concilier. Vous exposerez orale-

ment votre réclamation et vos présentions. L'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire, mais vous pouvez vous faire assister ou représenter.

Le conciliateur et le médiateur, saisi par le juge, agissent sous son contrôle et lui rendent compte de leur mission.

• **En cas d'accord des parties**, un document écrit vient le constater. Il peut s'agir d'un **procès-verbal signé du juge et des parties**, lorsque le juge a mené lui-même la procédure de conciliation ou **d'un constat d'accord** lorsque les parties ont été orientées vers un conciliateur ou un médiateur. Le constat d'accord peut être homologué par le juge, si les parties le souhaitent, afin de lui donner la valeur d'un jugement définitif.

Une décision de justice

Deux procédures nouvelles, simples et gratuites, sont entrées en application depuis le 1^{er} janvier 1989.

► La saisine simplifiée du tribunal d'instance

Cette procédure a été instaurée pour faciliter l'accès à la justice.

Vous pouvez saisir le tribunal d'instance par **simple déclaration** adressée au greffe.

Sont concernés les litiges de moins de 13 000 F.

Le coût de cette procédure est gratuit (ni avocat, ni huissier).

Le tribunal d'instance de votre choix est compétent (voir

La conciliation judiciaire, page 4).

► Votre déclaration doit contenir vos coordonnées, celles de l'autre partie, l'objet du litige et ce que vous demandez. Joignez des copies de tous les documents utiles.

Vous serez ensuite convoqué au tribunal. La procédure est orale et vous pourrez avancer vos arguments. La présence d'un avocat n'est pas obligatoire mais vous pouvez vous faire assister ou représenter.

Le juge rendra une décision dans les mêmes conditions que celles de la procédure normale (saisine du tribunal par assignation, ce qui nécessite le recours à un huissier).

► L'injonction de faire

Cette procédure permet de contraindre un professionnel à respecter ses engagements envers un consommateur, comme livrer un meuble, exécuter ou terminer des travaux, appliquer une garantie, respecter les conditions d'une commande.

Elle s'applique aux litiges de moins de 30 000 F. Son coût est gratuit.

Le tribunal d'instance de votre choix est compétent (voir

La conciliation judiciaire, page 4).

• Votre requête doit être déposée ou adressée au greffe du tribunal : elle comporte vos coordonnées, celles de l'autre partie, la nature du litige, les documents qui prouvent l'engagement du professionnel (copie des bons de commande, devis, contrat, etc.).

• Si votre requête est justifiée, le juge rédige **une ordonnance portant injonction de faire**. Cette décision impose au professionnel de respecter ses engagements. Cette ordonnance prévoit des conditions d'exécution dans un certain délai et fixe une date d'audience à laquelle l'affaire sera examinée en cas d'inexécution. Le professionnel est informé par le tribunal.

• Au jour de l'audience, si le professionnel n'a pas suivi la demande du juge dans le délai fixé, l'affaire sera jugée. Vous pourrez demander une exécution en espèces, c'est-à-dire le remboursement de la somme payée, si l'engagement du professionnel ne peut être réalisé, ainsi que des dommages-intérêts.

DES VACANCES POUR LES RETRAITES

L'APA (Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées) propose toute l'année des séjours dans ses trois centres de vacances réservés et adaptés aux retraités, tous situés dans des régions où la nature est toujours belle et les centres d'intérêts multiples.

NIEDERBRONN LES BAINS

En bordure des Vosges du Nord : l'établissement, situé au coeur de la station thermale, vous accueille dans ses chambres confortables et vous propose une restauration soignée, des animations variées, le tout dans une ambiance très conviviale.

Pour les personnes qui le souhaitent, le centre de vacances organise des séjours destinés aux curistes et durant la mauvaise saison, des séjours prolongés allant de plusieurs semaines à plusieurs mois.

ORBÉY "LE BEAU SITE"

Situé dans une des plus belles vallées des Hautes Vosges, offre des vacances à la carte, permettant de trouver son plaisir : possibilité de nombreuses randonnées pédestres, d'excursions (Kaysersberg, les Lacs, Ecomusée...), de multiples activités, les soirées dansantes, théâtre, mais aussi bien sûr des chambres modernes et une bonne table.

MOÛTERHOUSE

Au milieu de la nature et du magnifique Parc Naturel des Vosges du Nord, l'équipe vous propose des vacances dynamiques axées sur le thème "prévention et remise en forme" qui vous permettront, avec l'aide d'un kinésithérapeute au travers des nombreuses activités proposées (natation, mouvement dans l'eau, gymnastique douce, bain Kneipp...), de retrouver un nouveau tonus. Le reste du temps vous profiterez du parc de l'établissement, vous découvrirez les trésors touristiques de la région et participerez aux différentes animations qui vous seront proposées.

Le transport vers les centres de vacances est assuré en car au départ de Mulhouse et Colmar.

La C.R.A.V. (Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse) participe financièrement aux frais de séjours de vacances pour ses ressortissants.

Renseignements et inscriptions : APA, 19 rue des Artisans
68000 COLMAR
Tél. : 89.23.47.11



NIEDERBRONN



MOÛTERHOUSE



ORBÉY

● SI VOUS AVEZ PARTICIPÉ À L'UN DES CONFLITS SUIVANTS

(Titulaire de la carte du combattant ou du Titre de reconnaissance de la Nation)

● Anciens combattants et Mobilisés 39/45, Théâtres d'Opérations Extérieurs (T.O.E.), Indochine - Corée.

ainsi que veuves et enfants de militaires "Morts pour la France" lors de ces conflits

● Appelés, rappelés, ou militaires de carrière en AFN

ainsi que veuves et enfants de militaires "Morts pour la France", lors de ces opérations.

● Vétérans Militaires et Civils des Missions Extérieures :

Cambodge, Cameroun, Golfe Persique et d'Oman, Irak, Liban, Madagascar, Mauritanie, Suez, Centre-Afrique, Somalie, Tchad, Ex-Yougoslavie, Zaïre, ainsi que conjoints, ascendants et enfants de ces Vétérans "Morts pour la France".

Vous avez droit

A VOUS CONSTITUER UNE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE Majorée par l'Etat

*Pour une Épargne
qui réduira vos impôts,
vos 8 bonnes raisons
de souscrire un contrat exclusif
"Retraite Mutualiste du Combattant"*

... et de viser juste !

PARTICIPATION DE L'ÉTAT L'État participe à la constitution de votre retraite par une majoration de 12,5 à 60% suivant le conflit et l'âge

DÉDUCTIBILITÉ

Le montant de vos cotisations personnelles est intégralement déductible de vos revenus imposables dans la limite du plafond majorable, fixé périodiquement par décret

REVALORISATION

L'État assure la revalorisation annuelle de votre rente en fonction de l'érosion monétaire

BONIFICATION DE LA RETRAITE

Le montant de votre retraite est accru, chaque année, grâce à la répartition, en capitalisation, des excédents d'actifs constatés

BONIFICATION DU "CAPITAL RÉSERVÉ"

Les capitaux réservés au décès de l'adhérent bénéficient également, chaque année, d'une participation aux excédents de droits de succession, sauf cas particulier (à partir de 70 ans)

NON IMPOSITION

Si le contrat est souscrit sous le régime "capital réservé", il n'y a pas de droits de succession, sauf cas particulier (à partir de 70 ans)

SANS DROITS DE SUCCESSION

Le contrat est souscrit sous le régime "capital réservé", il n'y a pas de droits de succession, sauf cas particulier (à partir de 70 ans)

SOUPLESSE

Vous choisissez vous-même le montant de votre retraite.
- Le montant annuel des cotisations est libre (minimum de 500 F).
- Il existe plusieurs options concernant la réversion au profit du conjoint



Contactez

LA RETRAITE MUTUALISTE

67e SECTION "ALSACE"

15, Rue de Beethoven - 67000 STRASBOURG

Tél : 03.88.61.17.90 - Fax : 03.88.61.70.02

La Retraite Mutualiste - (40700 Sociétaires) - Siège Social :
40, avenue Hoche - 75008 PARIS - Tél : 01.42.56.67.00

Affiliée à : La France Mutualiste

CAISSE AUTONOME MUTUALISTE DE RETAITE ET D'ÉPARGNE D'ANCIENS COMBATTANTS
Régie par le code de la mutualité



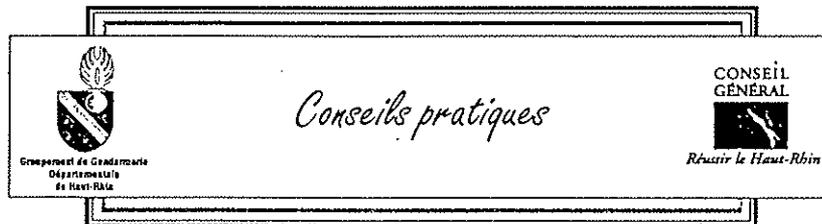
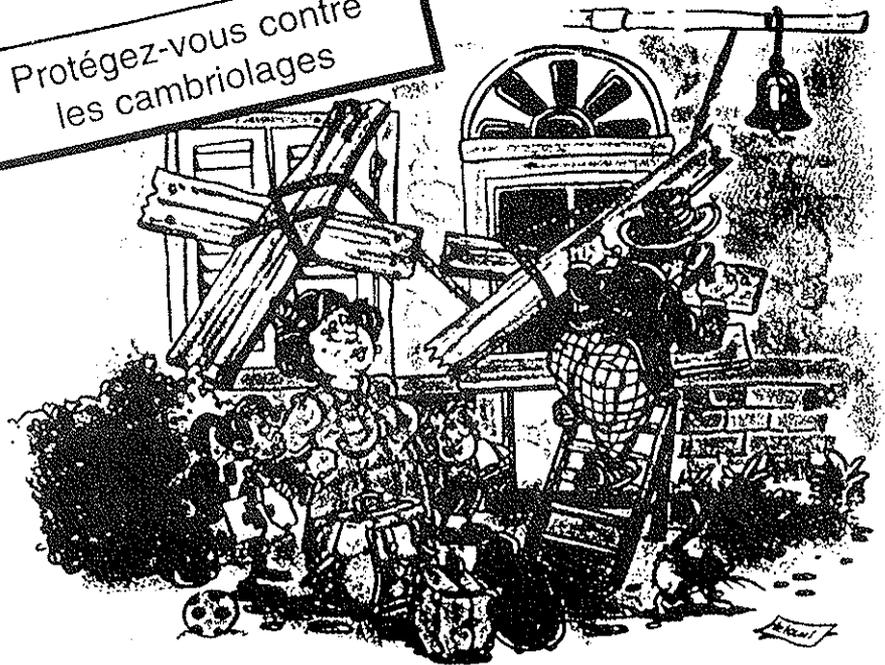
Groupement de Gendarmerie
Départementale du Haut-Rhin

CONSEIL
GÉNÉRAL



Réussir le Haut-Rhin

Protégez-vous contre
les cambriolages



TESTEZ VOUS-MÊME LA SÉCURITÉ DE VOTRE HABITATION

- Fermez bien toutes les fenêtres et portes avant de quitter votre domicile même pour une courte absence (conduite des enfant à l'école, course à proximité...).
- Fermez votre porte à double tour. Ne déposez pas de clé sous le paillason ou dans une autre cachette (boîte aux lettres, pot de fleurs...). Remettez un double à une personne de confiance. Ne portez jamais votre nom et adresse sur le trousseau.
- Informez vous mutuellement entre voisins en cas d'absence prolongée de votre domicile (vacances, voyage, séjour hospitalier...).
- Ne dévoilez jamais votre absence de longue durée par des indications telles que :
 - billets fixés à la porte
 - boîte aux lettres archi-pleine
 - message laissé sur votre répondeur téléphonique.
- Ayez recours à des interrupteurs horaires qui permettent d'enclencher et de déclencher à intervalles réguliers des lumières intérieures et extérieures.

- En cas de bruit suspect, éclairez plusieurs pièces. Si vous habitez en pavillon, utilisez un éclairage extérieur puissant.
- Le soir, tirez les rideaux et fermez les volets.
- Convenez avec vos voisins de signaux d'alarme ou de demande d'aide en cas de nécessité.
- Pensez à faire installer un téléphone près de votre lit. Inscrivez à proximité les numéros d'appel utiles.
- Si une communication téléphonique vous paraît suspecte, laissez croire que vous n'êtes pas seul(e).
- Ayez à votre portée une lampe électrique.
- Déposez vos valeurs et vos documents importants dans un coffre-fort scellé au mur voire dans un coffre bancaire.
- Veillez à ce qu'aucune personne inconnue ne s'intéresse de manière suspecte aux biens de votre voisin.
- Alertez la gendarmerie lorsqu'un "déménagement" vous semble imprévu.
- Si votre garage est équipée d'une porte automatique,
 - attendez qu'elle se soit refermée avant de quitter les lieux
 - au retour, en rentrant dans le garage, veillez à ne pas être suivi par un inconnu.

*Vous souhaitez donner de votre temps ?
Vous avez un espace suffisant à votre domicile ?
Vous pensez que votre activité quotidienne peut aider
quelqu'un à retrouver goût à la vie ?*

ou

*Vous avez tout simplement « envie de faire
quelque chose pour quelqu'un ? »
Pourquoi ne pas accueillir chez vous,
une personne en voie de réinsertion
après avoir connu des problèmes de toxicomanie ?*

LE CENTRE HOSPITALIER DE MULHOUSE
CHERCHE
DES FAMILLES D'ACCUEIL
POUR PERSONNES AYANT CONNU
DES PROBLEMES DE TOXICOMANIE



Tournez la page.

ÊTRE FAMILLE D'ACCUEIL C'EST :

- ◆ *partager son quotidien et offrir une rencontre simple et sincère.*
- ◆ *les familles d'accueil doivent être stables et sans problème majeur. Aucune formation particulière n'est demandée.*

L'expérience montre que la présence de jeunes enfants n'est pas incompatible.

- ◆ *les familles d'accueil sont indemnisées (130 francs par jour)*

LES PERSONNES ACCUEILLIES

- ◆ *sont volontaires et en démarche de soins. Elles s'engagent à ne pas consommer de drogue. Elles ont un projet de réinsertion.*

L'ACCUEIL

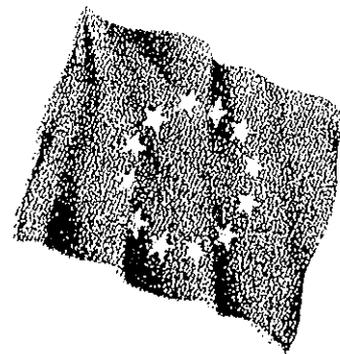
- ◆ *intervient après une cure de sevrage. Sa durée est variable, selon les objectifs recherchés:*
 - *accueils courts et réguliers (week-end).*
 - *séjours de transition (en attente d'une post-cure)*
 - *séjours longs (plus d'un mois) permettant le réapprentissage d'un quotidien sans drogue.*

Une activité physique ou manuelle et le contact avec la nature sont favorables.

L'équipe du Réseau de Familles d'Accueil du Centre Hospitalier (médecin - assistante sociale) sera là pour vous soutenir pendant toute la durée de l'accueil.

Toute famille intéressée peut se renseigner auprès de Mme Claudie WANTZ, Assistante sociale (☎ 03.89.59.27.28 ou 03.89.64.60.27) ou Mme BEHRA, Assistante sociale chef au Centre Hospitalier de Mulhouse (☎ 03.89.64.60.27)

FONDS SOCIAL EUROPEEN



DANS LE CADRE
DU PROGRAMME D'INITIATIVE
COMMUNAUTAIRE
VOLET YOUTHSTART

L'AFPA de Colmar conduit le

PROJET AVENIR EURO-JEUNES

et propose à

50 jeunes de 18 à 20 ans
sans qualification professionnelle
de niveau 1ère
ou
Baccalauréat d'enseignement général

de suivre :

- un **module** *d'élaboration et d'approfondissement de leur projet professionnel* en centre AFPA dans les secteurs du *Batiment, de l'Industrie, et du Tertiaire.*

auquel succèdera :

- un **stage** de deux mois en entreprise dans un pays de la Communauté.

Prochaine session : **Mars 1997**

Contactez le matin :

le service psychotechnique de l'AFPA au 03.89.21.54.61

LES PAPILLONS BLANCS

COPIE RAPIDE

22, rue du Nord - 68000 COLMAR